

# BASE D'UNITÉ



**ADOPTÉE EN JUIN 2001**

(Dernière mise à jour : juillet 2023)

### **Aux lectrices et aux lecteurs...**

Dans un souci de rendre compte de la réalité, vous remarquerez que le texte qui suit comprend souvent le féminin et le masculin (par exemple, les animatrices et animateurs), **sauf** si le mot utilisé désigne uniquement le sexe féminin ou le sexe masculin ou encore s'il y a une majorité écrasante de la part d'un sexe, ce qui fait pencher la balance (par exemple, un agresseur).

Regroupement des organismes ESPACE du Québec

Téléphone: 418-667-7070

Courriel: [inforoeg@espacesansviolence.org](mailto:inforoeg@espacesansviolence.org)

Site web: [espacesansviolence.org](http://espacesansviolence.org)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1°</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>2°</b>	<b>ESPACE : FONDEMENTS DE SES ACTIONS .....</b>	<b>5</b>
	2.1 ESPACE : sa vision.....	6
	2.2 ESPACE : sa mission .....	6
	2.3 ESPACE : ses valeurs.....	7
	2.4 ESPACE : ses principes.....	7
	2.5 ESPACE : son analyse.....	8
	2.6 ROEQ : sa	
<b>3°</b>	<b>NOTION D'UNIFORMITÉ ET APPLICATIONS.....</b>	<b>12</b>
	3.1 Uniformité : le pourquoi et le quoi .....	12
	3.2 Uniformité dans les formations .....	13
	3.21 Généralités.....	13
	3.22 Processus pour apporter des modifications aux trousse de formation.....	13
	3.3 Uniformité dans l'application du programme ESPACE.....	14
	3.31 Généralités.....	14
	3.32 Modalités d'application de base.....	15
	3.33 Uniformité des textes d'ateliers pour adultes.....	18
	3.34 Uniformité des textes d'ateliers pour enfants.....	19
	3.35 Alternatives possibles .....	20
	3.36 Ateliers adaptés pour des groupes ayant des besoins particuliers .....	26
	3.37 Processus pour apporter des modifications aux ateliers ESPACE pour adultes, à la Boîte à outils d'animation et au Complément d'information .....	27
	3.38 Processus pour apporter des modifications aux ateliers ESPACE pour enfants .....	28
	3.4 Uniformité du matériel.....	29
	3.41 Généralités.....	29
	3.42 Matériel produit par le ROEQ : processus pour apporter des modifications ou pour en proposer des nouveaux.....	29
	3.43 Matériel produit par un organisme ESPACE : processus d'approbation .....	30
	3.44 Distribution de matériel provenant de l'extérieur d'ESPACE.....	31
	3.5 Uniformité des services offerts par les organismes ESPACE membres du ROEQ.....	31
<b>4°</b>	<b>RÔLE DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES ESPACE DU QUÉBEC .....</b>	<b>32</b>
	4.1 ROEQ : sa vision.....	32
	4.2 ROEQ : sa mission.....	32
	4.2 ROEQ : ses objectifs.....	33
	4.3 ROEQ : ses services.....	33

<b>5° ADHÉSION AU REGROUPEMENT DES ORGANISMES ESPACE DU QUÉBEC .....</b>	<b>34</b>
5.1 Conditions d'adhésion au ROEQ.....	34
5.2 Précisions quant aux conditions d'adhésion au ROEQ.....	34
5.21 Conditions d'accréditation comme organisme ESPACE au Québec.....	34
5.22 Droits d'un organisme en processus d'accréditation avec le ROEQ .....	36
5.23 Droits d'un organisme ESPACE accrédité par le ROEQ .....	36
5.24 Fonctionnement en Collective préconisé par le ROEQ .....	37
5.25 Outils de communication en vigueur au ROEQ.....	39
5.26 Action collective .....	39
5.27 Amélioration des services offerts aux enfants victimes de violence .....	40
5.28 Implication des femmes et des hommes à l'intérieur du ROEQ et des organismes ESPACE.....	40
5.29 Participation à la vie du ROEQ.....	44
5.3 Procédure d'adhésion au ROEQ.....	44
 <b>6° FONCTIONNEMENT DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES ESPACE DU QUÉBEC .....</b>	 <b>45</b>
6.1 Instances décisionnelles .....	45
6.2 Permanence.....	46
6.3 Comités de travail.....	46
6.4 Formation .....	46
6.5 Principes financiers liés aux activités du ROEQ .....	47
6.6 Relations avec les organismes ESPACE non-membres et avec les autres partenaires	47
 <b>7° ANNEXES</b>	
7.1 Historique du ROEQ	
7.2 Certaines définitions adoptées lors du congrès d'orientation de novembre 1997	
7.3 Petit lexique adopté dans le cadre du 4 <sup>e</sup> congrès d'orientation tenu en juin 2009 et en juin 2010	
7.4 Matériel produit par le ROEQ	
7.5 Services offerts, activités et matériel nécessaire	
7.6 Processus pour soumettre à l'approbation du ROEQ de nouveaux outils de communication ou des modifications aux outils actuels	
7.7 Nouvel organisme ESPACE : processus de certification	
7.8 Observation lors des collectives du ROEQ	
7.9 Autorégulation quant aux façons de faire adoptées par le ROEQ	
7.10 Coordination des demandes de financement	
7.11 Règlements généraux	

## **1 INTRODUCTION**

Le projet de se doter d'une base d'unité était évoqué depuis longtemps au Regroupement des organismes ESPACE du Québec (ROEQ). Cependant, ce n'est qu'avec le congrès d'orientation de novembre 1997 que ce projet a été clairement priorisé par l'assemblée générale du ROEQ.

Qu'est-ce qu'une base d'unité et pourquoi vouloir s'en donner une ?

La consultation du *Petit Robert (1996)* nous donne des pistes...

Base: principe fondamental sur lequel repose un raisonnement, une proposition, un système, une institution.

Unité: état de ce qui forme un tout organique, dont les parties sont unies par des caractères communs, par leur concours au fonctionnement de l'ensemble. Cohérence interne, cohésion, homogénéité.

La Base d'unité du ROEQ se veut donc un outil de référence pour l'ensemble de ses membres et son contenu évoluera avec notre organisme, de manière à correspondre à nos besoins et à notre réalité. Notre Base d'unité rassemble dans un même document ce qui :

- constitue l'analyse que nous partageons quant à la violence faite aux enfants et qui sous-tend notre action en prévention, tout comme notre fonctionnement
- détermine les éléments pour lesquels l'uniformité est demandée, ainsi que la marge de manœuvre que les membres s'engagent à respecter en tout temps
- caractérise le Regroupement des organismes ESPACE du Québec et ses membres
- constitue le noyau d'adhésion des membres à leur regroupement.

## **2 ESPACE : FONDEMENTS DE SES ACTIONS**

Notre compréhension d'une problématique est fondamentale parce qu'elle va influencer notre façon d'intervenir, déterminer la direction que prendra un organisme de prévention, ses actions, ses stratégies, ses programmes.

### **2.1 ESPACE : sa vision**

**Notre vision : un Québec où la prévention de toutes les formes de violence faites aux enfants est une priorité collective.**

Que la communauté se rallie à ESPACE, qu'elle voie, entende et parle de la violence faite aux enfants. Qu'elle se sente responsable de la sécurité et du bien-être présent et futur des enfants, de ses enfants.

Que les milieux de vie soient plus sécuritaires pour les enfants. Que toujours plus d'agresseurs soient dénoncés.

Qu'ensemble nous fassions que toujours moins d'enfants aient à vivre la violence et en subir les conséquences.

### **2.2 ESPACE : sa mission**

**Notre mission : que toujours plus d'enfants puissent vivre une enfance en sécurité et sans violence.**

Chez ESPACE, chaque action vise à offrir la chance aux enfants de vivre une enfance en sécurité et sans violence. C'est notre raison d'être, notre engagement quotidien par lequel prévenir toutes les formes de violence faites aux enfants prend tout son sens.

Prévenir la violence, c'est donner aux enfants les moyens de se protéger contre toute forme d'agression, mais aussi, et grandement, de sensibiliser les adultes à leur rôle en prévention et les outiller pour venir en aide aux enfants.

Le moyen privilégié : le programme ESPACE, dont l'efficacité des ateliers pour enfants et pour adultes a été prouvée scientifiquement et dont les résultats ont été largement publiés. Il utilise une approche basée sur le développement du pouvoir d'agir (empowerment) et emploie des méthodes pédagogiques efficaces et reconnues.

### **2.3 ESPACE : ses valeurs**

Les actions et le fonctionnement du ROEQ et de ses membres sont basés sur des valeurs féministes et communautaires.

Le mouvement féministe vise la reconnaissance et le respect des droits des femmes et l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur place dans la société. De façon plus large, il vise l'égalité des droits de toutes les personnes dans le respect des différences, qu'elles soient liées au sexe, à l'origine ethnique, à l'âge, à la religion ou à l'orientation sexuelle.

La pensée féministe et l'approche qui en découle cherchent également à développer le pouvoir d'agir (*empowerment*) chez les personnes en leur donnant des outils pour s'affirmer dans toutes les dimensions de leur vie.

L'analyse féministe établit également des liens entre les agressions commises envers les enfants et celles commises envers les femmes en reconnaissant que toutes les agressions commises envers les enfants sont avant tout des actes de domination, d'oppressions exercées par une personne qui est en situation de pouvoir, d'autorité sur un enfant. Ceci explique l'importance que le ROEQ et ses membres accordent aux rapports égalitaires et aux relations interpersonnelles basées sur le respect et exemptes d'abus de pouvoir ou de toute forme d'exploitation.

Par ailleurs, l'adhésion aux valeurs de l'action communautaire autonome est tout aussi importante pour le ROEQ et ses membres. Ces valeurs se caractérisent, notamment, par la recherche de justice sociale, la promotion de l'autonomie individuelle et collective, un fonctionnement démocratique et l'engagement militant dans une perspective de changement social.

### **2.4 ESPACE : ses principes**

1. Les enfants sont des personnes à part entière, qui ne sont pas que l'avenir de la société, mais son présent aussi.
2. Les enfants ont droit à la sécurité, à la force, à la liberté.
3. Les enfants ont droit au respect de leur intégrité physique, psychologique et sexuelle, peu importe leur âge, leur sexe, leur race, leur origine ethnique, leur religion, etc., tel que promulgué dans la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989.
4. En général, les enfants ont le potentiel pour résoudre des difficultés.
5. La protection des enfants est avant tout la responsabilité de leurs parents, mais aussi celle des adultes de leur communauté.
6. Les adultes ont la responsabilité de croire les enfants, de prendre au sérieux leurs appels à l'aide, puis de les accompagner et de les appuyer dans leurs démarches.

7. L'agresseur a l'entière responsabilité des actes de violence qu'il commet.
8. L'action préventive doit viser le développement du pouvoir d'agir (*empowerment*) des enfants, des adultes et des milieux de vie.
9. Les stratégies préventives doivent s'appuyer sur l'analyse féministe de la violence qui identifie, notamment, les facteurs de vulnérabilité des enfants, à savoir : le manque d'information, la dépendance vis-à-vis des adultes et l'isolement social.
10. Pour contrer la violence faite aux enfants, les actions des organismes ESPACE doivent s'inscrire dans un continuum prévention/dépistage/suivi sociojudiciaire et s'articuler avec les actions des autres partenaires du milieu communautaire et du réseau public, dans le respect de l'autonomie et des missions de chacune des parties.

## **2.5 ESPACE : son analyse**

Les stratégies de prévention de la violence faite aux enfants doivent être basées sur la réalité des personnes qui en vivent ou en ont vécu, et porter une attention particulière aux différents mythes et préjugés qui pourraient contaminer l'analyse de cette problématique. Plus la compréhension est précise et juste, plus les mesures préventives sont efficaces.

ESPACE privilégie l'analyse féministe de la violence. Avant d'être un problème individuel, la violence faite aux enfants est donc vue comme un problème social qui doit être considéré, entre autres, sous l'angle des rapports hiérarchiques qui s'établissent souvent entre les hommes et les femmes, entre les adultes et les enfants. La violence est définie comme un exercice abusif de pouvoir par une personne en situation de force pour contrôler, par différents moyens, une autre personne, et ce, dans le but de répondre à ses propres besoins et désirs, sans égard à l'autre. Le pouvoir n'est pas mauvais en soi, c'est l'abus qu'on en fait qui est problématique.

La violence faite aux enfants, qu'elle soit verbale, psychologique, physique, sexuelle ou qu'il s'agisse de négligence, d'intimidation ou d'exposition à la violence conjugale est donc avant tout l'expression d'un abus de pouvoir d'un adulte sur un enfant ou encore d'un enfant sur un autre plus vulnérable. C'est pourquoi nos stratégies de prévention questionnent les inégalités de pouvoir entre les personnes, plus particulièrement entre les adultes et les enfants et visent le renforcement des enfants, des adultes et des milieux de vie. Cette approche se distingue de celles plus traditionnelles qui visent plutôt le contrôle des victimes potentielles ou des agresseurs.

Les stratégies visant à « contrôler les victimes potentielles » véhiculent souvent des messages du type "ne pas" : ne pas parler aux inconnus, ne pas monter dans l'auto d'un inconnu, ne pas accepter des bonbons d'un inconnu bref, ne pas faire ceci ou cela, sans jamais parler des solutions possibles. En plus de s'appuyer bien souvent sur des mythes et des préjugés qui les rendent inefficaces, ces façons de faire ont aussi pour conséquence de susciter la peur et l'insécurité, au lieu de la confiance en soi et l'autonomie. De plus, en cas d'agression, la victime se sentira bien souvent coupable, ayant l'impression d'avoir été incapable d'éviter l'agression.

De leur côté, les stratégies visant à « contrôler les agresseurs » procurent une fausse sécurité, à moins de réussir à dépister, à arrêter et à emprisonner tous les agresseurs en même temps et pour très longtemps. De toute façon, si des peines d'emprisonnement plus lourdes peuvent en dissuader certains, elles échouent de toute évidence avec la majorité quand on considère le taux élevé de récidive. Ceci est particulièrement vrai quand l'emprisonnement n'est accompagné d'aucune thérapie.

Nous préférons outiller les enfants ainsi que les adultes qui sont préoccupés par leur bien-être et par leur protection. Nos stratégies de prévention sont basées sur l'analyse des facteurs de vulnérabilité des enfants face à la violence. Ainsi, le manque d'information des enfants, leur dépendance vis-à-vis des adultes et leur isolement social contribuent à en faire des proies faciles pour les agresseurs. Pour lutter contre ces facteurs de vulnérabilité, ESPACE préconise des stratégies qui renforcent l'affirmation de soi, la confiance en soi, le courage et l'entraide communautaire.

### **Le manque d'information**

En général, les enfants manquent d'information au sujet de la violence<sup>1</sup> qui peut leur être faite ou concernant leurs droits ou les ressources qui peuvent leur venir en aide.

Les adultes, autant à la maison qu'à l'école, ont un rôle déterminant à jouer pour informer les enfants au sujet des différentes formes de violence. Malheureusement, plusieurs personnes sont mal à l'aise pour aborder cette question, certaines au point d'être même incapables de parler de sexualité. Les enfants font alors leur éducation sexuelle à partir d'Internet ou de matériel pornographique sexistes et violents qui viennent renforcer les comportements de victimes chez les filles et d'agresseurs chez les garçons.

Par ailleurs, bien des adultes craignent aussi de faire peur inutilement aux enfants ou s'appuient sur des informations erronées, ignorant par exemple que le « méchant inconnu aux bonbons » ne court pas les rues, comparativement à l'agresseur connu et souvent aimé qui vit avec l'enfant ou dans son entourage. La plupart des gens connaissent peu la Loi sur la protection de la jeunesse et les ressources de leur milieu. D'autres s'en remettent à des documents (livres à colorier, histoires, films, etc.) qui, bien que spécifiquement conçus pour informer les enfants et leurs parents, renforcent bien souvent certains mythes et préjugés au sujet de l'agresseur, de la victime, du type d'agression etc.<sup>2</sup>

C'est ainsi que les enfants se retrouvent peu ou mal informés sur les agresseurs, les circonstances des agressions et sur ce qu'il est possible de faire lorsque cela arrive.

---

<sup>1</sup> Quand nous parlons de violence, nous incluons la violence verbale, psychologique, physique, sexuelle, ainsi que la négligence, l'intimidation et l'exposition à la violence conjugale.

<sup>2</sup> Bouchard, Pierrette Rapport de recherche: Analyse des documents de prévention des agressions sexuelles envers les enfants. Université Laval, Québec 1989 - 178 p.

Malheureusement, plus un enfant manque d'information et de stratégies à ce sujet, plus sa vulnérabilité est grande.

Objectifs des stratégies mises de l'avant pour contrer le manque d'information :

- fournir aux enfants de l'information qui les aidera à identifier les problèmes de violence et les stratégies de prévention
- informer les adultes<sup>3</sup> pour les sensibiliser à la violence faite aux enfants, les habiliter à la reconnaître, les outiller pour intervenir auprès des enfants qui en auraient besoin.

### **La dépendance des enfants**

Tout le monde trouve normal que les enfants, surtout très jeunes, dépendent des adultes pour répondre à leurs besoins aux plans affectif, psychologique, physique et économique. Cette dépendance, inhérente à leur condition d'enfant, devrait normalement susciter la protection des adultes, mais il arrive que les adultes l'utilisent au contraire au détriment des enfants.

De leur côté, les enfants s'identifient bien souvent à l'image que la société leur renvoie, soit celle d'êtres démunis qui ont besoin de l'intervention adulte pour régler leurs problèmes et assurer leur protection. Cette image est véhiculée à travers la publicité, la télévision, la littérature, les relations adultes-enfants, etc. La plupart des enfants ont également conscience d'avoir une plus petite taille et d'être plus faibles physiquement que les adultes et d'avoir avantage à leur obéir. On comprend alors facilement comment leur dépendance naturelle, jumelée à l'éducation reçue, peuvent en faire des victimes faciles.

Il importe donc de trouver des stratégies préventives qui donneront du pouvoir aux enfants qui leur permettront de prendre conscience de leurs droits en tant qu'êtres humains, au même titre que les adultes et de réaliser que la violence est une violation de ses droits. Pour nous, une agression c'est le non-respect, la violation d'un ou de plusieurs de nos droits à la sécurité, à la force et à la liberté, qui sont des droits fondamentaux.

Parler de sécurité, c'est référer au fait de se sentir bien, à l'aise, en confiance, bref, à l'abri du danger. La force dont il est question ici est moins celle associée à la puissance physique que celle se rapportant à la puissance intérieure de chaque personne. Elle recouvre donc des notions comme le courage, la détermination, l'intelligence, la confiance en soi, etc. La liberté, quant à elle, renvoie à la possibilité de faire des choix pour soi-même et de pouvoir agir sans contrainte. Tout être humain a droit à la sécurité, à la force et à la liberté. Une fois bien comprises, grâce à des exemples concrets tirés du quotidien des enfants, ces notions leur donnent des points de repère personnels pour reconnaître les situations d'agression et les amener à agir pour y mettre fin et ainsi retrouver leurs droits.

Objectifs des stratégies mises de l'avant pour contrer la dépendance :

- aider les enfants à identifier et à définir leurs droits personnels

---

<sup>3</sup> Parents, personnel scolaire, personnel des centres de la petite enfance et des garderies privées, ainsi que les autres adultes de la communauté.

- aider les enfants à reconnaître les actions qui menacent ou violent leurs droits
- donner des outils aux enfants leur permettant d'agir quand leurs droits sont menacés
- redonner confiance aux enfants en leurs moyens par l'affirmation de soi
- développer leur jugement critique.

### **L'isolement social des enfants**

Même avec beaucoup d'amies-amis, l'enfant victime de violence peut se sentir seule-seul. Nous l'avons vu précédemment, les enfants en viennent à intégrer les messages de la société adulte et à se voir comme des êtres démunis et impuissants. Les enfants se considèrent le plus souvent comme de simples partenaires de jeux et non comme des personnes pouvant s'entraider. Si l'enfant est victime à la maison ou si ses parents ne le croient pas, qui lui viendra en aide ? Plusieurs personnes considèrent les enfants comme "la propriété" de leurs parents et la plupart des gens ne veulent pas intervenir dans la vie privée des autres. C'est ainsi que, pour plusieurs enfants, la famille qui devait les protéger devient le lieu où leur sécurité et leur développement sont compromis.

Il existe des ressources, des lois, mais sont-elles accessibles et adaptées aux enfants pour qui elles ont été mises en place? En ce qui nous concerne, la réponse est non. Les enfants ont l'habitude de passer par les adultes pour avoir de l'aide (ex.: aller chez le dentiste, le médecin etc.) et, nous l'avons vu, les enfants ne connaissent pas les ressources du milieu. Dans ces conditions, comment serait-il possible de contacter la Direction de la protection de la jeunesse, la police?

Objectifs des stratégies mises de l'avant pour contrer l'isolement social :

- établir ou renforcer des réseaux d'entraide entre les enfants
- conscientiser les adultes à leurs responsabilités légales et sociales face aux enfants, de manière à établir ou à renforcer des réseaux de soutien pour les enfants dans leurs différents milieux de vie
- faire connaître aux enfants et aux adultes les ressources qui existent dans leur communauté.

En conclusion, les facteurs de vulnérabilité jouent différemment pour chaque enfant. Par exemple, l'enfant peut avoir reçu l'information lui permettant de comprendre que ses parents n'ont pas le droit de le battre. Cependant, si aucun adulte de son entourage ne croit l'enfant ou n'accepte d'intervenir, c'est le retour à la case départ. Une stratégie préventive efficace devra donc tenir compte simultanément de l'ensemble de ces facteurs. C'est pourquoi nous privilégions l'approche par milieu de vie, par exemple une école, une garderie, en tentant de sensibiliser l'ensemble des adultes et des enfants qui s'y retrouvent, contribuant ainsi à créer un environnement plus sécuritaire pour les enfants et beaucoup moins attirant pour d'éventuels agresseurs.

## **3. NOTION D'UNIFORMITE ET APPLICATIONS**

### **3.1 Uniformité : le pourquoi et le quoi**

Au cours des ans, le ROEQ et ses membres ont acquis beaucoup de crédibilité, en grande partie à cause de leur rigueur, autant dans l'application du programme ESPACE et de ses formations, que dans le développement d'outils de prévention. Le souci de maintenir une certaine uniformité constitue une garantie supplémentaire pour les enfants et les adultes du Québec quant à la qualité des services offerts, puisque cela signifie que les propositions de modifications doivent être étudiées par plusieurs personnes de différentes régions avec des expertises diversifiées et souvent complémentaires.

Pour plusieurs, le programme ESPACE est dérangeant et depuis nos débuts les pressions sont parfois fortes pour le modifier, augmentant le risque de diluer ou même de déformer le message. C'est pourquoi il importe de se donner des balises claires quant à l'uniformité et de les respecter.

Par ailleurs, il arrive aussi que les demandes ou suggestions du milieu ouvrent la porte à des améliorations intéressantes. De plus, il faut s'assurer que notre message et le programme qui le porte soient toujours bien adaptés à la réalité, ce qui explique que nous procédions à des réajustements selon les besoins identifiés par la collective du ROEQ.

Uniformité ne doit donc pas être synonyme de manque de souplesse, mais notre ouverture ne doit pas non plus mettre en péril la qualité de nos interventions auprès des enfants et des adultes. C'est pourquoi il importe de se donner un processus clair pour pouvoir apporter des modifications tout en préservant notre uniformité. Cette dernière se retrouve donc au cœur même de notre Base d'unité et se définit ainsi:

"L'uniformité concerne les organismes ESPACE, membres du ROEQ. Elle réfère au respect de l'intégralité de certaines bases communes, notamment en ce qui a trait à l'analyse, l'approche, le contenu, les services, la formation des animatrices et animateurs et le développement d'outils et de documents relatifs à l'application du programme ESPACE. Elle s'exerce dans un climat d'entraide et de confiance. L'uniformité est souhaitable pour créer une concertation, éviter les dédoublements, avoir une cohésion, développer et maintenir la qualité des interventions.

Le but de l'uniformité n'est donc pas le contrôle pour le contrôle, mais plutôt une coordination de nos efforts pour être plus fortes et plus efficaces."<sup>4</sup>

## **3.2 Uniformité dans les formations**

### **3.21 Généralités**

Cette section réfère aux formations suivantes :

- primaire de base et complémentaires (pour les animatrices et les animateurs de ce

---

<sup>4</sup> Définition adoptée lors du congrès d'orientation du ROEQ en novembre 1997.

niveau)

- préscolaire (pour les animatrices et les animateurs de ce niveau)
- formatrice-formateur ESPACE.

Chaque formation réfère à une trousse qui lui est propre. Les formatrices-formateurs ESPACE relèvent de la collective du ROEQ et s'engagent à respecter le contenu de la trousse appropriée à la formation donnée.

### **3.22 Processus pour apporter des modifications aux trousse de formation**

Aucune trousse de formation adoptée par la collective du ROEQ ne peut être modifiée sans que les modifications aient été soumises au comité actualisation des trousse de formation qui les analysera et fera ses recommandations à la collective du ROEQ qui rendra une décision.

La marche à suivre afin de soumettre une demande de modification concernant les trousse de formation est la suivante, qu'il s'agisse de l'insertion de nouveau matériel ou d'une demande de changement :

- Les demandes d'actualisation sont envoyées à la coordonnatrice au programme au maximum au début janvier de chaque année.
- Les demandes d'actualisation sont colligées et envoyées aux formatrices-formateurs par la coordonnatrice au programme.
- Les demandes d'actualisation sont analysées par l'ensemble des formatrices-formateurs lors d'une rencontre virtuelle prévue à cet effet (semaine avant la semaine de relâche).
- Au besoin, les demandes qui nécessiteraient des modifications supplémentaires sont présentées lors de la rencontre des formatrices annuelle, en avril.
- Les actualisations proposées sont officiellement adoptées lors de la Collective de mai de chaque année.

Les formatrices et les formateurs ESPACE doivent donc attendre, avant de procéder à quelque modification que ce soit, que la collective du ROEQ ait examiné les recommandations du comité actualisation des trousse de formation et rendu une décision et que la coordination au programme ait fait les corrections dans les trousse concernées.

### **3.3 Uniformité dans l'application du programme ESPACE**

### **3.31 Généralités**

Avant de faire la liste des modalités qui déterminent comment le programme ESPACE est appliqué dans les différents milieux visités, il convient d'apporter certaines précisions en clarifiant ce que nous entendons par modalités d'application de base, alternatives possibles et situations exceptionnelles.

#### **Modalités d'application de base du programme ESPACE :**

Les modalités d'application de base définissent le fonctionnement prôné par l'instance décisionnelle concernée du ROEQ et par ses membres. Ce sont donc ces modalités qui sont proposées aux différents milieux par les organismes ESPACE.

Ces modalités constituent notre 100 % pour obtenir un maximum d'efficacité du programme ESPACE et de notre intervention. Ce n'est pas la seule façon de faire de la prévention, mais selon nous, c'est la meilleure en tenant compte de :

- nos valeurs (Base d'unité, p.7)
- nos principes (Base d'unité, p. 7-8)
- l'analyse qui sous-tend l'action des organismes ESPACE membres du ROEQ (Base d'unité, p. 8-11)
- l'évaluation faite par Martine Hébert.<sup>5</sup>

#### **Alternatives possibles aux modalités d'application de base :**

Dans le cas de refus ou de demandes particulières d'un milieu, l'organisme ESPACE peut utiliser les alternatives possibles aux modalités d'application de base.

Par définition, une alternative ne constitue pas notre 100 % et ceci doit être clair.

Idéalement, une alternative devrait être notre 80 %. Attention aux alternatives à 50 %!

Les alternatives sont là pour répondre à des demandes ou à des besoins particuliers de certains milieux.

Il peut y avoir plusieurs alternatives pour une même modalité, mais il n'y a pas nécessairement d'alternative pour chaque modalité.

#### **Situations exceptionnelles :**

---

<sup>5</sup> HÉBERT, M., LAVOIE, F., PICHÉ, C., POITRAS, M. Programme ESPACE : Évaluation des acquis des élèves. Rapport de recherche présenté au Conseil Québécois de la Recherche Sociale (CQRS). Université Laval, 1999.

Il peut s'agir de situations imprévisibles ou d'urgence qui demandent une réponse ou un ajustement rapide et ponctuel qui ne sont donc pas le fonctionnement habituel de l'organisme. Par exemple, une animatrice a une panne de voiture ou est malade et ne pourra se présenter à temps : l'atelier doit-il être présenté quand même à deux ou doit-il être reporté? Etc.

### **Ateliers adaptés pour des groupes ayant des besoins particuliers :**

Pour les modalités d'application adaptées aux groupes ayant des besoins particuliers, voir la section 3.36 « Ateliers adaptés pour des groupes ayant des besoins particuliers ».

### **3.32 Modalités d'application de base**

#### **1- Sensibiliser gratuitement<sup>6</sup> un milieu de vie dans son ensemble**

L'organisme ESPACE sensibilise et outille gratuitement un milieu de vie\* dans son ensemble, qu'il s'agisse d'un milieu visité pour la première fois ou non. Plus précisément :

- l'intervention de l'organisme ESPACE se veut donc massive et intensive plutôt que sporadique
- les ateliers destinés au personnel scolaire<sup>7</sup>, au personnel de service de garde, aux parents et aux enfants sont indissociables
- les adultes doivent être rencontrés avant les enfants, idéalement dans l'ordre suivant: personnel, parents, enfants.

#### **Jumeler des ateliers pour adultes :**

Afin de former des groupes plus nombreux et d'éviter l'annulation d'atelier, il est possible de jumeler des milieux en regroupant les parents, si l'organisme en voit l'utilité. Il est aussi possible, particulièrement dans les milieux de garde, de jumeler l'atelier de parents à celui du personnel.

- \* Par **milieu de vie**, nous entendons un environnement physique et humain dans lequel l'enfant passe une partie significative de son temps en compagnie d'autres enfants et d'adultes. En général, l'enfant développe un lien d'appartenance avec ce milieu susceptible de lui procurer sécurité et protection. Par exemple : école, garderie, troupe scout, coopérative d'habitation, camp de jour, club sportif, etc.

#### **2- Composition de l'équipe d'animation.**

6 La gratuité du programme ESPACE comprend les ateliers destinés au personnel éducatif, les ateliers destinés aux parents, les ateliers destinés à tous les enfants de 3 à 12 ans d'un milieu de vie, les rencontres individuelles post-ateliers, les frais de déplacement, les Guides pratiques à l'intention des parents, le cahier d'activités pour chaque enfant ayant participé à un atelier, le cahier d'activités pour le personnel éducatif du milieu, l'affiche réunissant les droits et stratégies pour chaque groupe d'enfants du milieu, l'aide-mémoire pour chaque enfant ayant participé à un atelier, une plaque de reconnaissance pour le milieu et tout autre matériel remis dans le cadre du programme ESPACE. (*Procès-verbal de février 2019 de la collective du ROEQ, point 19 Vision commune sur la gratuité du programme ESPACE.*)

7 Il importe de préciser que le personnel scolaire inclut non seulement le personnel enseignant, mais aussi le personnel de soutien et les spécialistes, bref, tous les adultes présents dans l'école.

Que ce soit au primaire ou au préscolaire, trois personnes\* forment l'équipe d'animation, soit trois femmes ou 2 femmes et un homme (pour plus de détails, voir la section 5.28 *Implication des femmes et des hommes à l'intérieur du ROEQ et des organismes ESPACE*).

En milieu de garde, pour les groupes de dix (10) enfants et moins :

- Il est possible de jumeler deux groupes en vérifiant avec le milieu si cette façon de faire convient et en favorisant le mélange des enfants de 3, 4 et 5 ans
- Il est possible d'animer à deux (2), suivant les directives incluses avec le texte de l'atelier pour les milieux de garde.

La même personne assure l'animation principale tout au long de l'atelier des enfants. Deux autres personnes feront les mises en situation tout au long de l'atelier, en interchangeant les rôles de victime et d'agresseur, suivant les directives incluses avec le texte de l'atelier. Il importe de prévoir une rotation pour l'animation principale, d'un atelier à l'autre.

Toutefois, au primaire, il est possible de partager l'animation principale et les mises en situation entre les membres de l'équipe d'animation, suivant les directives incluses avec le texte de l'atelier primaire.

- \* Dans les cas où l'organisme ESPACE se retrouve avec seulement deux personnes certifiées pour animer et pour répondre aux besoins du milieu, celles-ci peuvent temporairement animer les ateliers à deux, i.e. en attendant que l'organisme ait pu procéder au recrutement et à la formation d'autres animatrices ou animateurs.

Pour les ateliers destinés aux adultes, deux personnes forment l'équipe d'animation. Cette coanimation peut être assurée par deux femmes ou par une femme et un homme. Bien que l'animation à deux soit priorisée, l'animation par une seule personne, homme ou femme, est possible afin de pouvoir s'adapter à une situation particulière ou exceptionnelle.

### 3- Textes utilisés

Les textes utilisés par les équipes d'animation sont ceux approuvés par la collective du ROEQ pour les ateliers destinés aux adultes et aux enfants (ateliers primaires et préscolaires). Le texte de l'atelier aux adultes est un canevas de base contenant la matière à transmettre. Pour les détails, voir les sections 3.33 *Uniformité des textes d'ateliers pour adultes* et 3.34 *Uniformité des textes d'ateliers pour enfants*.

### 4- Ateliers adaptés aux enfants rencontrés

Le volet enfant du programme ESPACE est offert aux enfants de 3 ans à 12 ans via un groupe d'appartenance et selon l'atelier destiné à leur groupe d'âge et adapté à leur niveau de compréhension.

### 5- Durée des ateliers

La durée de la présentation des ateliers est la suivante:

- **Précolaire**

Environ 30 minutes X 3 jours consécutifs.

- **Primaire**

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles : environ 1 h

1<sup>ère</sup> année : afin de tenir compte de la transition entre le préscolaire et le primaire que doivent vivre les enfants de 1<sup>ère</sup> année, possibilité d'offrir l'atelier sur deux jours consécutifs, à raison d'environ 40 minutes le premier jour et d'environ 30 minutes le deuxième jour, avec rencontres individuelles la 2<sup>e</sup> journée. Le texte habituel est divisé juste avant la mise en situation avec un proche et la 2<sup>e</sup> journée prévoit un bref rappel des notions vues la veille.

3<sup>e</sup> cycle : environ 1 h 15

- **Adultes**

Environ 2h ou version courte, d'environ 1h, au besoin.

### 6- Rencontres postateliers

Les rencontres postateliers sont indissociables des ateliers destinés aux enfants et sont offertes immédiatement après chaque atelier de groupe. Pendant cette période, les enfants qui sont en classe ou dans leur local, sont invités à faire un dessin ou un texte suivant les indications des ateliers destinés aux enfants.

### 7- Nombre d'ateliers par jour et par semaine

Le nombre d'ateliers par jour et le nombre d'ateliers par semaine, pour une même personne, devraient respecter un rythme de travail garantissant une intervention personnalisée et humaine et tenant compte des disponibilités des équipes d'animation et des enfants.

### 8- Évaluation et autoévaluation

Les équipes d'animation doivent prévoir un temps après chaque atelier pour procéder à une évaluation/autoévaluation verbale en appliquant les outils de communication. Les évaluations seront aussi mises par écrit et partagées.

## 3.33 Uniformité des textes d'ateliers pour adultes

### 1- Textes utilisés

Les textes utilisés par les équipes d'animation sont ceux approuvés par la collective du ROEQ. Dans le cas des ateliers pour adultes, le texte est un canevas de base contenant la matière à transmettre; il ne s'agit donc pas d'amener l'information mot à mot. Son contenu doit être nécessairement vu, mais la façon de le transmettre (dans ses propres mots, à partir d'exemples concrets, sans en altérer le sens), tout comme l'utilisation des outils d'animation qui proviennent de la boîte à outils, sont au choix de l'organisme.

Par ailleurs, si un organisme offre un atelier, soit dans un milieu déjà visité, soit dans un milieu où les adultes sont les seuls à être sensibilisés (par exemple au cégep, à l'université, lors d'un colloque, etc.), il peut adapter le contenu à transmettre par le retrait ou l'ajout de certains éléments du canevas de base.

## 2- Adaptation au groupe pendant l'atelier

Il importe de prendre en considération les préoccupations des participantes et des participants et leur intérêt concernant certains sujets, démontrés à travers leurs commentaires et leurs questionnements, et de s'y attarder en prenant soin, cependant, de transmettre le contenu du canevas de base, et ce, dans le respect du temps alloué à l'atelier. Au besoin, inviter les personnes concernées à poursuivre les échanges dans un autre temps afin de pouvoir continuer l'atelier.

## 3- Adaptation à la suite d'une demande particulière du milieu visité

Lorsqu'un organisme ESPACE sensibilise un milieu de vie dans son ensemble par l'application des trois volets indissociables, si désiré, il a la possibilité d'ajouter des informations aux canevas de base afin de répondre à un besoin spécifique du milieu visité, en tenant compte des éléments suivants :

- 1) Un besoin spécifique a été précisé d'avance par le milieu et est en lien avec ESPACE.
- 2) L'équipe d'animation a l'expertise et le temps pour se préparer en conséquence.
- 3) Le changement effectué dans ces circonstances n'est pas permanent.

## 4- Changement à l'atelier

Avant que l'ajout ou le retrait d'un élément du contenu du canevas de base devienne permanent, l'organisme doit acheminer sa proposition de modification au comité actualisation des ateliers pour adultes du ROEQ selon le processus prévu (voir point 3.37).

## 5- Boîte à outils

La boîte à outils est adoptée par la collective du ROEQ. Par conséquent, lorsqu'un organisme souhaite employer un nouvel outil d'animation ou en modifier un déjà inclus dans la boîte à outils, il a la possibilité d'expérimenter quelques fois l'outil en question mais doit ensuite acheminer sa proposition de modification au comité actualisation des ateliers pour adultes du ROEQ selon le processus prévu (voir point 3.37).

Les textes de la section « Complément d'information » sont ceux approuvés par la collective du ROEQ. Par conséquent, lorsqu'un organisme souhaite modifier cette section, il doit acheminer

sa proposition de modification au comité actualisation des ateliers pour adultes du ROEQ selon le processus prévu (voir point 3.37).

#### 6- En cas de doute

Il importe également de rappeler qu'un organisme a la possibilité de consulter la coordination au programme du ROEQ pour clarifier des éléments relatifs au respect de l'uniformité ou en lien avec une modification possible aux textes des ateliers.

### **3.34 Uniformité des textes d'ateliers pour enfants**

#### 1- Textes utilisés

Les textes utilisés par les équipes d'animation sont ceux approuvés par la collective du ROEQ. Dans le cas des ateliers pour enfants, le contenu de ces textes, tant lors de l'animation principale que dans l'interprétation des jeux de rôle, est transmis textuellement, ce qui signifie que les équipes d'animation doivent respecter le sens et tendre le plus possible vers le mot à mot, tout en s'appropriant les textes de façon simple, naturelle et dynamique. Le contenu de l'atelier est transmis en respectant l'ordre prévu.

Les marges de manœuvre prévues concernant les textes sont indiquées à l'intérieur même des textes (ex. : l'objet d'intimidation au préscolaire, l'insulte dans la pièce de l'intimidation au primaire, le jeu vidéo au primaire, etc.).

#### 2- Adaptation au groupe pendant l'atelier

S'adapter au groupe en tenant compte des questions, des commentaires et des réactions des enfants, ou même parfois des adultes participant aux ateliers, ne contrevient pas à l'objectif d'uniformité.

Il importe, alors, de donner suite en transmettant des messages clairs, succincts et adaptés au groupe dans le respect de l'analyse, de l'approche et de la philosophie d'ESPACE, de ses valeurs et de ses principes.

#### 3- Adaptation à la suite d'une demande particulière du milieu visité

Lorsqu'une personne du milieu fait une demande afin de répondre à un besoin particulier, l'organisme doit en évaluer les impacts avant d'y donner suite. En aucun cas, la réponse à cette demande ne doit avoir pour effet de retirer une partie du contenu de l'atelier ou d'en altérer le sens, afin que tous les enfants aient accès à l'information intégrale.

#### 4- Changement à l'atelier

Avant qu'un changement au texte devienne permanent, sous forme d'ajout, de retrait ou autrement, il devra être acheminé par l'organisme comme demande de modification au comité actualisation des ateliers pour enfants du ROEQ selon le processus prévu.

#### 5- En cas de doute

Il importe également de rappeler qu'un organisme a la possibilité de consulter la coordination au programme du ROEQ pour clarifier des éléments relatifs au respect de l'uniformité ou en lien avec une modification possible aux textes des ateliers.

### **3.35 Alternatives possibles**

La modalité de référence est en encadré et numérotée. La ou les alternatives pour cette modalité suivent immédiatement.

#### **Modalité 1 : Sensibiliser un milieu de vie dans son ensemble**

L'organisme ESPACE sensibilise et outille un milieu de vie\* dans son ensemble, qu'il s'agisse d'un milieu visité pour la première fois ou non. Plus précisément :

- l'intervention de l'organisme ESPACE se veut donc massive et intensive plutôt que sporadique
- les ateliers destinés au personnel scolaire<sup>8</sup>, au personnel de service de garde, aux parents et aux enfants sont indissociables
- les adultes doivent être rencontrés avant les enfants, idéalement dans l'ordre suivant: personnel, parents, enfants.

#### **Jumeler des ateliers pour adultes**

Afin de former des groupes plus nombreux et d'éviter l'annulation d'atelier, il est possible de jumeler des milieux en regroupant les parents, si l'organisme en voit l'utilité. Il est aussi possible, particulièrement dans les milieux de garde, de jumeler l'atelier de parents à celui du personnel.

\* Par **milieu de vie**, nous entendons un environnement physique et humain dans lequel l'enfant passe une partie significative de son temps en compagnie d'autres enfants et d'adultes. En général, l'enfant développe un lien d'appartenance avec ce milieu susceptible de lui procurer sécurité et protection. Par exemple : école, garderie, troupe scout, coopérative d'habitation, camp de jour, club sportif, etc.

### **Alternative 1.1**

#### **Milieux scolaires**

À condition de sensibiliser et d'outiller un milieu de vie dans son ensemble au minimum à tous les trois ans, un organisme ESPACE peut, à la demande de ce milieu, adapter son intervention de la façon suivante pour mieux répondre aux besoins et à la réalité de ce milieu.

#### **Ateliers destinés aux enfants :**

<sup>8</sup> Il importe de préciser que le personnel scolaire inclut non seulement le personnel enseignant, mais aussi le personnel de soutien et les spécialistes, bref, tous les adultes présents dans l'école.

Rencontrer une partie des enfants seulement. Les groupes d'âge devraient être les mêmes d'une année à l'autre et être déterminés par l'organisme ESPACE et le milieu visité en tenant compte du développement des enfants.

Atelier destiné aux adultes :

Pour contrer les risques d'effritement du réseau de soutien adulte, tous les parents de ce milieu devraient être invités à un atelier adulte ainsi que le personnel scolaire et des services de garde. Dans le cas d'un refus du personnel de participer à l'atelier habituel de 2 h, appliquer l'alternative 1.3.

**Alternative 1.2**

**Milieus de garde**

À condition d'offrir les ateliers aux milieux de garde pour tous les groupes d'âge concernés et de rappeler au besoin que le programme ESPACE s'adressant aux milieux de garde est adapté pour les enfants de 3 à 5 ans, un organisme ESPACE peut, à la demande de ce milieu, adapter son intervention de la façon suivante pour mieux répondre aux besoins et à la réalité de ce milieu.

Ateliers destinés aux enfants :

Rencontrer une partie des enfants seulement. Les groupes d'âge devraient être les mêmes d'une année à l'autre et être déterminés par l'organisme ESPACE et le milieu visité en tenant compte du développement des enfants.

Atelier destiné aux adultes :

Pour contrer les risques d'effritement du réseau de soutien adulte, tous les parents de ce milieu devraient être invités à un atelier adulte ainsi que le personnel. Dans le cas d'un refus du personnel de participer à l'atelier habituel de 2 h, appliquer l'alternative 1.3.

**Alternative 1.3**

Dans le cas de milieux déjà visités où il y a peu de roulement de personnel et où les membres du personnel refusent de participer à l'atelier afin de conserver le réseau d'entraide, l'organisme peut donner les deux possibilités suivantes :

Dans un premier temps:

Offrir au personnel une rencontre plus courte (45 minutes) pour rétablir les liens avec eux, resituer notre démarche avec leur milieu (les objectifs du programme, l'approche d'*empowerment*, nos attentes face à eux), leur remettre notre documentation et répondre à leurs questions. Cela permettrait aussi de :

- vérifier leurs besoins et, s'il y a lieu, y répondre
- inviter le nouveau personnel, ainsi que les anciens qui veulent se remémorer l'information, à l'atelier destiné aux parents

- fournir de la documentation écrite à tout le personnel de l'institution et leur demander d'en prendre connaissance avant les ateliers destinés aux enfants
- leur rappeler que nous sommes disponibles tout au long de notre visite pour répondre à leurs questions et leur fournir du support lors d'intervention que le personnel aurait à faire
- fournir des informations sur les nouveautés dans la région ou au niveau provincial.

En cas de refus, dans un deuxième temps :

Omettre l'atelier du personnel (donner seulement l'atelier aux parents et ceux aux enfants), en prenant cependant soin de :

- vérifier leurs besoins et, s'il y a lieu, y répondre ;
- inviter le nouveau personnel, ainsi que les anciens qui veulent se remémorer l'information, à l'atelier destiné aux parents ;
- fournir de la documentation écrite à tout le personnel de l'institution et leur demander d'en prendre connaissance avant les ateliers destinés aux enfants :
  - ✓ chemise à pochettes
  - ✓ rappel général avant la tenue des ateliers destinés aux enfants
  - ✓ offre de répondre à leurs questions tout au long de notre visite
  - ✓ support lors d'interventions que le personnel aurait à faire
  - ✓ informations sur les nouveautés dans la région ou au niveau provincial.

**Alternative 1.4**

Dans le cas d'un nouveau milieu plus difficile à percer, soit parce qu'il est réticent face à la prévention ou encore parce que les adultes eux-mêmes ont besoin d'intervention avant de pouvoir aider les enfants, il est possible d'offrir seulement les ateliers destinés aux adultes (parents et personnel) et d'ainsi préparer la venue des ateliers destinés aux enfants. Si nécessaire, l'organisme peut présenter un atelier sur mesure pour répondre aux besoins particuliers de ce milieu.

**Alternative 1.5**

L'atelier destiné aux parents peut être offert à une communauté plus large qu'un seul milieu visité, idéalement avant que les enfants aient leur atelier.

**Modalité 2 : Composition de l'équipe d'animation.**

Que ce soit au primaire ou au préscolaire, trois personnes\* forment l'équipe d'animation, soit trois femmes ou 2 femmes et un homme (pour plus de détails, voir la section 5.28 *Implications des femmes et des hommes à l'intérieur du ROEQ et des organismes ESPACE*).

En milieu de garde, pour les groupes de dix (10) enfants et moins :

- Il est possible de jumeler deux groupes en vérifiant avec le milieu si cette façon de faire convient et en favorisant le mélange des enfants de 3, 4 et 5 ans;
- Il est possible d'animer à deux (2), suivant les directives incluses avec le texte de l'atelier pour les milieux de garde.

La même personne assure l'animation principale tout au long de l'atelier des enfants. Deux autres personnes feront les mises en situation tout au long de l'atelier, en interchangeant les rôles de victime et d'agresseur, suivant les directives incluses avec le texte de l'atelier. Il importe de prévoir une rotation pour l'animation principale, d'un atelier à l'autre.

Toutefois, au primaire, il est possible de partager l'animation principale et les mises en situation entre les membres de l'équipe d'animation, suivant les directives incluses avec le texte de l'atelier primaire.

\*Dans les cas où l'organisme ESPACE se retrouve avec seulement deux personnes certifiées pour animer et pour répondre aux besoins du milieu, celles-ci peuvent temporairement animer les ateliers à deux, i.e. en attendant que l'organisme ait pu procéder au recrutement et à la formation d'autres animatrices ou animateurs.

Pour les ateliers destinés aux adultes, deux personnes forment l'équipe d'animation. Cette coanimation peut être assurée par deux ou une femme et un homme. Bien que l'animation à deux soit priorisée, l'animation par une seule personne, homme ou femme, est possible afin de pouvoir s'adapter à une situation particulière ou exceptionnelle.

Aucune alternative à la modalité 2.

**Modalité 3 : Textes utilisés**

Les textes utilisés par les équipes d'animation sont ceux approuvés par la collective du ROEQ pour les ateliers destinés aux adultes et aux enfants (ateliers primaires et préscolaires). Le texte de l'atelier aux adultes est un canevas de base contenant la matière à transmettre. Pour les détails, voir les sections 3.33 *Uniformité des textes d'ateliers pour adultes* et 3.34 *Uniformité des textes d'ateliers pour enfants*.

Aucune alternative à la modalité 3.

**Modalité 4 : Ateliers adaptés aux enfants rencontrés**

Le volet enfant du programme ESPACE est offert aux enfants de 3 ans à 12 ans via un groupe d'appartenance et selon l'atelier destiné à leur groupe d'âge et adapté à leur niveau de compréhension.

Aucune alternative à la modalité 4.

**Modalité 5 : Durée des ateliers**

La durée de la présentation des ateliers est la suivante:

**Préscolaire**

Environ 30 minutes X 3 jours consécutifs.

**Primaire**

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles : environ 1 h

1<sup>ère</sup> année : afin de tenir compte de la transition entre le préscolaire et le primaire que doivent vivre les enfants de 1<sup>ère</sup> année, possibilité d'offrir l'atelier sur deux jours consécutifs, à raison d'environ 40 minutes le premier jour et d'environ 30 minutes le deuxième jour, avec rencontres postateliers la 2<sup>e</sup> journée. Le texte habituel est divisé juste avant la mise en situation avec un proche et la 2<sup>e</sup> journée prévoit un bref rappel des notions vues la veille.

3<sup>e</sup> cycle : environ 1 h 15

**Adultes**

Environ 2 h, ou version courte, d'environ 1h, au besoin.

**Alternative 5.1**

Dans certains milieux, il est parfois impossible d'appliquer le préscolaire sur trois jours consécutifs à cause des jours de présence des enfants. Dans ces cas, il est possible de faire les ateliers préscolaires sur deux ou trois jours qui peuvent être non consécutifs, mais les plus rapprochés possibles dans le temps.

**Alternative 5.2**

En milieu scolaire, afin de tenir compte de la transition entre le préscolaire et le primaire que doivent vivre les enfants de 1<sup>re</sup> année, si désiré, l'organisme ESPACE peut s'assurer que les enfants ont la maturité nécessaire pour participer à l'atelier primaire régulier, et ce, en vérifiant auprès de la direction de l'école et des professeurs de 1<sup>re</sup> année. En cas de doute, l'organisme peut offrir les possibilités suivantes :

- offrir l'atelier du préscolaire sur une seule journée, ce qui donne un atelier d'environ 1 h
- couper l'atelier régulier par une pause ou par la récréation.

**Modalité 6 : Rencontres postateliers**

Les rencontres postateliers sont indissociables des ateliers destinés aux enfants et sont offertes immédiatement après chaque atelier de groupe.

**Alternative 6.1**

Si le temps disponible ne permet pas de rencontrer les enfants qui le désirent immédiatement après l'atelier, les plus brefs délais sont à respecter en considérant la sécurité des enfants.

**Modalité 7 : Nombre d'ateliers par jour et par semaine**

Le nombre d'ateliers par jour et le nombre d'ateliers par semaine, pour une même personne, devraient respecter un rythme de travail garantissant une intervention personnalisée et humaine et tenant compte des disponibilités des équipes d'animation et des enfants.

Aucune alternative à la modalité 7.

**Modalité 8 : Évaluation et autoévaluation**

Les équipes d'animation doivent prévoir un temps après chaque atelier pour procéder à une évaluation/autoévaluation verbale en appliquant les outils de communication. Les évaluations seront aussi mises par écrit et partagées.

Aucune alternative à la modalité 8.

### **3.36 Ateliers adaptés pour des groupes ayant des besoins particuliers**

Dans le cas d'une demande d'atelier venant d'un milieu s'adressant à des personnes ayant des besoins particuliers, qu'il s'agisse de déficience intellectuelle<sup>9</sup>, d'handicap physique, de troubles de comportement importants ou autres, chaque organisme ESPACE est libre d'accepter ou de refuser. S'il accepte, l'organisme est responsable de se préparer, avec l'aide des personnes-ressources de l'organisme demandeur, et d'adapter l'atelier ESPACE à la réalité et aux capacités de ces groupes. L'adaptation de l'atelier ESPACE sera guidée par les *Modalités d'application de base du programme* et les *Alternatives possibles* énoncées aux sections 3.32 et 3.35 de cette Base d'unité. L'organisme ESPACE tentera de respecter ces consignes et, au besoin, pourra apporter d'autres modifications afin de rendre l'atelier accessible à un groupe ayant des besoins particuliers. Les adaptations réalisées dans le cadre de ces ateliers seront considérées comme « extraordinaires » et resteront applicables seulement pour ces groupes, à moins d'une demande de l'organisme ESPACE qui s'inscrirait dans le point 3.38 *Processus pour apporter des modifications aux ateliers ESPACE pour enfants*.

Afin de rendre accessible leur expérience, les organismes qui animeront ce type d'ateliers, pour des groupes ayant des besoins particuliers, produiront un compte-rendu incluant :

- les modifications effectuées à l'atelier
- un résumé du déroulement de l'animation.

Le compte-rendu sera envoyé aux organismes ESPACE et à la coordination au programme du ROEQ.

### **3.37 Processus pour apporter des modifications aux ateliers ESPACE pour adultes, à la Boîte à outils d'animation et au Complément d'information**

En premier lieu, il convient de préciser que le processus suivant ne s'applique pas aux situations exceptionnelles. Pour tous les autres cas, il doit être clair qu'aucune modification aux ateliers pour adultes, à la Boîte à outils d'animation et au Complément d'information ne peut être apportée avant d'avoir été ramenée à la collective du ROEQ pour discussion et décision. En aucun cas, les animatrices ou les animateurs, les coordonnatrices ou les coordonnateurs ou encore les formatrices ou les formateurs ne peuvent procéder à une modification sans l'avoir soumise à la Collective de leur organisme qui verra à l'acheminer à la collective du ROEQ conformément au processus suivant.

- Écriture des demandes d'actualisation par l'équipe d'animation ESPACE. La demande d'actualisation doit provenir d'un consensus de l'ensemble de l'équipe d'animation et non d'un seul individu.

---

<sup>9</sup> Les organismes voulant répondre à une demande concernant des groupes de personnes ayant une déficience intellectuelle sont invités à consulter les Actes du congrès ESPACE 2004 à la page 24, où l'on retrouve : «Déficience intellectuelle : piste d'adaptation» par Monique Bouchard.

- Envoi des demandes d'actualisation à la coordonnatrice au programme.
- Analyse des demandes d'actualisation par le comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, en tenant compte des commentaires des organismes. Le comité recommande d'accepter avec ou sans modifications ou de refuser la demande.
- Présentation par Google Drive aux organismes les différentes demandes d'actualisation. Les organismes qui le désirent peuvent inscrire des propositions de commentaires au besoin, 1 personne par organisme.
- Le comité prépare la version finale.
- Présentation des demandes d'actualisation avec ou sans modification, ou refus de la demande à la collective du ROEQ et adoption des actualisations par celle-ci.

Pour être étudiée par le comité actualisation des ateliers pour adultes du ROEQ, la demande doit spécifier:

- ✓ à quel besoin elle répond
  - ✓ pourquoi l'organisme veut répondre à ce besoin
  - ✓ en quoi la modification améliore le programme et répond donc mieux aux besoins de la population adulte
  - ✓ en quoi la modification respecte les valeurs, les principes et l'analyse que prône le ROEQ et qui sont exposés dans la présente Base d'unité.
- Le comité actualisation des ateliers pour adultes du ROEQ doit analyser la demande en se centrant sur les enfants, en :
  - ✓ tenant compte de leurs besoins, de leur développement, de leur réalité et de leurs capacités
  - ✓ s'assurant que la proposition de modification n'entraînera pas d'effets négatifs ou des pertes pour les enfants
  - ✓ s'assurant que les enfants bénéficieront réellement de ces changements.
- Le comité actualisation des ateliers pour adultes fait ensuite ses recommandations à la collective du ROEQ pour qu'elle prenne une décision que les organismes ESPACE membres s'engagent à respecter. Si la proposition de modification est acceptée, la collective du ROEQ doit préciser les modalités quant à sa mise en application. S'agit-il de *la* nouvelle façon de faire ou d'une alternative possible mais non obligatoire ? Doit-on procéder à un essai pilote avant sa diffusion à l'échelle de la province ? Etc.

Les organismes ESPACE membres doivent donc attendre, avant de procéder à quelque modification que ce soit, que la collective du ROEQ ait examiné les recommandations du comité actualisation des ateliers pour adultes et rendu une décision.

**Note :** Lorsqu'il s'agit de proposer un nouvel outil d'animation, l'équipe d'animation peut l'avoir essayé, une à trois fois sur le terrain, avant de le soumettre au comité actualisation des ateliers pour adultes.

### **3.38 Processus pour apporter des modifications aux ateliers ESPACE pour enfants**

D'entrée de jeu, il convient de préciser que le processus suivant ne s'applique pas aux situations exceptionnelles. Pour tous les autres cas, il doit être clair qu'aucune modification permanente au programme ESPACE ne peut être apportée avant d'avoir été ramenée à la collective du ROEQ pour discussion et décision. En aucun cas, les animatrices ou animateurs, les coordonnatrices ou coordonnateurs ou encore les formatrices ou les formateurs ne peuvent procéder à une modification permanente sans l'avoir soumise à la Collective de leur organisme qui verra à l'acheminer à la collective du ROEQ conformément au processus suivant.

- Écriture des demandes d'actualisation par l'équipe d'animation ESPACE. La demande d'actualisation doit provenir d'un consensus de l'ensemble de l'équipe d'animation et non d'un seul individu.
- Envoi des demandes d'actualisation à la coordonnatrice au programme.
- Analyse des demandes d'actualisation par le comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, en tenant compte des commentaires des organismes. Le comité recommande d'accepter avec ou sans modifications ou de refuser la demande.
- Présentation par Google Drive aux organismes les différentes demandes d'actualisation. Les organismes qui le désirent peuvent inscrire des propositions de commentaires au besoin, 1 personne par organisme.
- Le comité prépare la version finale.
- Présentation des demandes d'actualisation avec ou sans modification, ou refus de la demande à la collective du ROEQ et adoption des actualisations par celle-ci.

Pour être étudiée par le comité actualisation des ateliers pour enfants du ROEQ, la demande doit spécifier:

- ✓ À quel cycle d'atelier d'adresse la demande de modification ?
- ✓ Quel est la demande de modification ? (X remplacer par Y)
- ✓ En quoi la modification répond mieux aux besoins des enfants ?
- ✓ En quoi la modification améliore le programme ESPACE et respecte les valeurs, principes et analyses d'ESPACE ?

Par la suite, voici le processus d'actualisation des ateliers destinés aux enfants :

- 1- Analyse des demandes d'actualisation par le comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, en tenant compte des commentaires des organismes. Le comité recommande d'accepter avec ou sans modifications ou de refuser la demande.
- 2- Présentation par Google Drive aux organismes les différentes demandes d'actualisation. Les organismes qui le désirent peuvent inscrire des propositions de commentaires au besoin, 1 personne par organisme.
- 3- Le comité prépare la version finale.
- 4- Présentation des demandes d'actualisation avec ou sans modification, ou refus de la demande à la Collective du ROEQ et adoption des modifications par celle-ci.

Le comité actualisation des ateliers pour enfants du ROEQ doit analyser la demande en se centrant sur les enfants, en:

- tenant compte de leurs besoins, de leur développement, de leur réalité et de leurs capacités
- s'assurant que la proposition de modification n'entraînera pas d'effets négatifs ou des pertes pour les enfants
- s'assurant que les enfants bénéficieront réellement de ces changements.

Le comité actualisation des ateliers pour enfants fait ensuite ses recommandations à la collective du ROEQ pour qu'elle prenne une décision que les organismes ESPACE membres s'engagent à respecter. Si la proposition de modification est acceptée, la Collective du ROEQ doit préciser les modalités quant à sa mise en application. S'agit-il de *la* nouvelle façon de faire ou d'une alternative possible mais non obligatoire. Doit-on procéder à un essai pilote avant sa diffusion à l'échelle de la province, etc.

Les organismes ESPACE membres doivent donc attendre, avant de procéder à quelque modification que ce soit, que la collective du ROEQ ait examiné les recommandations du comité actualisation des ateliers pour enfants et rendu une décision.

### **3.4 Uniformité du matériel**

#### **3.41 Généralités**

Le ROEQ a la responsabilité de concevoir les différents outils en lien avec le programme ESPACE et qui seront utilisés par les organismes ESPACE membres. Le ROEQ doit s'assurer que les images et les messages véhiculés dans les différents documents sont en conformité avec ses valeurs, ses principes et son analyse.

Les différents outils, produits par le ROEQ, sont mis à la disposition des organismes ESPACE membres qui sont libres, à moins d'indication contraire, de les utiliser ou non, de suggérer de les modifier ou d'en proposer de nouveaux. (Vous référer aux annexes 7.4 Matériel produit par le ROEQ et 7.5 Services offerts, activités et matériel nécessaire).

Aucune modification aux documents produits par le ROEQ ne peut être apportée avant d'avoir été ramenée à la collective du ROEQ pour discussion et décision. En aucun cas, une modification ne peut être apportée sans avoir été d'abord soumise à la collective d'un organisme ESPACE membre du ROEQ qui verra à l'acheminer à la collective du ROEQ conformément au processus en vigueur.

### **3.42 Matériel produit par le ROEQ : processus pour apporter des modifications ou pour en proposer des nouveaux.**

Le processus qui suit s'applique au matériel listé dans le tableau *Matériel produit par le ROEQ* que vous trouverez en annexe 7.4.

- La demande de modification est acheminée par écrit à la coordination du ROEQ qui verra à inscrire un point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la collective du ROEQ.
- La demande doit provenir de la collective d'un organisme ESPACE membre et non d'individu ou être une demande conjointe de la coordination au programme et de la coordination du ROEQ.
- Pour être étudiée par la Collective du ROEQ, la demande doit spécifier:
  - ✓ à quel besoin elle répond ;
  - ✓ pourquoi l'organisme veut répondre à ce besoin ;
  - ✓ en quoi la modification améliore le document et répond donc mieux aux besoins des enfants ;
  - ✓ en quoi la modification respecte les valeurs, les principes et l'analyse que prône le ROEQ et qui sont exposés dans la présente Base d'unité.
- La collective du ROEQ doit analyser la demande en se centrant sur les enfants, en :
  - ✓ tenant compte de leurs besoins, de leur développement, de leur réalité et de leurs capacités
  - ✓ s'assurant que la proposition de modification n'entraînera pas d'effets négatifs ou des pertes pour les enfants
  - ✓ s'assurant que les enfants bénéficieront réellement de ces changements.
- À la suite de son analyse, la collective du ROEQ prend une décision que les organismes ESPACE membres s'engagent à respecter.

### **3.43 Matériel produit par un organisme ESPACE : processus d'approbation**

Le processus suivant s'applique pour le matériel produit en région et qui utilise le logo ou le nom ESPACE dans des outils de sensibilisation, de promotion, de prévention destinés à une large diffusion au public et utilisés à long terme. Par exemple : affiche, dépliant, brochure d'informations, guide pour les parents, activités en complément au programme ESPACE, site Web.

Ce processus doit être utilisé pour le nouveau matériel et concerne les documents imprimés ou ce qui se retrouve sur le Web, excluant les plates-formes Web changeant régulièrement telles que les médias sociaux.

- 1- Lorsqu'un organisme produit ce type de matériel, il doit aviser systématiquement les organismes ESPACE membres du ROEQ, ainsi que la permanence du ROEQ, pour leur permettre d'analyser les documents soumis et de faire leurs commentaires.
- 2- Un délai minimal de deux semaines doit être prévu pour permettre l'analyse des documents soumis et le partage des commentaires qui permettront à l'organisme de bonifier son projet ou en cas de problème majeur, d'y mettre fin.
- 3- La date limite pour le retour des commentaires doit être précisée.
- 4- À la suite des commentaires reçus, l'organisme informe les autres organismes ESPACE membres du ROEQ, ainsi que la permanence du ROEQ, des suites qu'il entend donner au dossier.
- 5- Une copie du document final est envoyée aux organismes ESPACE membres et à la permanence du ROEQ.

### **3.44 Distribution de matériel provenant de l'extérieur d'ESPACE**

Le processus suivant s'applique pour la distribution de matériel aux enfants provenant d'une organisation externe, même s'il s'agit d'une table de concertation ou d'une association dont l'organisme ESPACE est membre.

#### **Pour une distribution régionale**

Si un organisme ESPACE désire remettre aux enfants qui ont reçu le programme ESPACE, du matériel provenant d'une autre organisation, il s'assure qu'il respecte les critères suivants :

- ✓ Que le matériel ne provienne pas d'entreprises ou autres ayant pour but de faire de la publicité pour celle-ci (ex. cahier à colorier Natrel )
- ✓ Que les enfants puissent utiliser le matériel de façon indépendante, sans l'aide d'un adulte
- ✓ Que le matériel ne mette pas « en danger » l'enfant au retour dans son milieu familial.

Par la suite, l'organisme envoie le matériel aux organismes, avec un délai de deux semaines, afin de vérifier si ceux-ci sont d'accord à ce que l'organisme distribue ce matériel dans sa région.

Afin de s'assurer que le matériel ne soit pas associé à ESPACE, celui-ci sera remis au milieu qui s'occupera de faire la distribution auprès des enfants. Il ne sera pas remis tout de suite après les activités de prévention par l'équipe d'animation.

#### **Pour une distribution provinciale**

Si une table de concertation ou une organisation fait la demande à un organisme ESPACE que le ROEQ devienne un distributeur pour la province du Québec, l'organisme s'assure qu'il respecte les mêmes critères que pour une distribution régionale.

Si tel est le cas, l'organisme présentera la demande à la collective du ROEQ.

### **3.5 Uniformité des services offerts par les organismes ESPACE membres du ROEQ**

La liste détaillée des services offerts par les organismes ESPACE se retrouve en annexe 7.5 dans le tableau *Services offerts, activités, matériel nécessaire*.

#### **Services offerts en lien direct avec la mission de prévention d'un organisme ESPACE**

- Présentation des ateliers ESPACE dans différents milieux de vie.
- Activités diverses pour sensibiliser les différents milieux et les amener à s'impliquer en prévention de la violence : par exemple, envoi d'informations, rencontres de groupes, participation à différentes tables de concertation, etc.

#### **Services offerts en lien avec le suivi à court terme**

Travailler en prévention entraîne nécessairement des dévoilements et nous nous devons de nous assurer de pouvoir y donner suite.

- Rencontres postateliers avec les enfants pour les accueillir, réviser, répondre à leurs questions.
- En réponse aux demandes reçues en personne ou par téléphone et provenant d'enfants ou d'adultes ayant participé ou non aux ateliers ESPACE, écoute, soutien ou en référence.

#### **Services offerts en lien avec le suivi à moyen et à long terme**

Depuis nos débuts, la pression est souvent très forte pour nous amener à développer des services de suivi à moyen et à long terme pour combler les lacunes. La tentation de répondre à ces demandes peut être grande, mais ce n'est pas la solution privilégiée par le ROEQ qui choisit plutôt de miser sur les actions suivantes pour améliorer les services offerts en suivi à moyen et à long terme.

- Dénoncer publiquement le manque de ressources.
- Travailler à la concertation multisectorielle pour mettre sur pied les services présentement inexistants ou pour améliorer ceux qui sont insuffisants.

Par ailleurs, ceci n'exclut pas la possibilité pour un organisme ESPACE membre du ROEQ de développer et d'offrir des services de suivis à moyen et à long terme, s'il dispose du financement et de l'expertise nécessaires et si cela ne se fait pas au détriment de ses activités en prévention. Cependant, le ROEQ se dégage de toute responsabilité vis-à-vis de ces services de suivis à moyen et à long terme, même s'ils sont développés par un organisme ESPACE membre du ROEQ. En aucun cas ces services ne pourront être identifiés comme faisant partie du programme ESPACE

ou financés à partir des sommes reçues pour la consolidation/développement des organismes ESPACE.

#### **4. ROLE DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES ESPACE DU QUEBEC**

##### **4.1 ROEQ : sa vision**

**Que le Regroupement des organismes ESPACE du Québec s'engage à mobiliser la communauté afin que la prévention de toutes les formes de violence faite aux enfants soit une priorité collective.**

##### **4.2 ROEQ : sa mission**

**Dans une perspective de changement social, le Regroupement des organismes ESPACE du Québec sensibilise la population à la prévention de la violence faite aux enfants, ainsi qu'à la reconnaissance et au respect de leurs droits Il mobilise et accompagne les organismes ESPACE dans le développement d'actions et d'expertises.** Il regroupe et accrédite les organismes ESPACE au Québec et s'assure du respect des valeurs, des principes et de l'analyse qui doivent sous-tendre les actions d'ESPACE.

Le ROEQ voit à maintenir un programme éducatif de qualité qui répond aux besoins des enfants et des adultes du Québec ainsi qu'aux exigences des milieux de vie des enfants en matière de prévention de toutes les formes de violence. Il travaille à développer les outils de prévention et de promotion d'ESPACE, de son programme et des organismes.

Le ROEQ demeure au fait de l'actualité et des développements touchant de près son champ d'action, appuie des actions communautaires en lien avec sa mission et représente ESPACE auprès des instances gouvernementales.

##### **4.2 ROEQ : ses objectifs**

- 1- Assurer la qualité et l'uniformité en lien avec l'application du programme ESPACE.
- 2- Développer et adapter ses interventions et ses outils en fonction des besoins identifiés par les organismes ESPACE membres et par la collective du ROEQ.
- 3- Fournir un lieu d'échange, d'information, de formation, de concertation, d'entraide, de soutien et de ressourcement pour ses membres.
- 4- Promouvoir la consolidation des organismes ESPACE afin de leur permettre de remplir pleinement leur mission.
- 5- Soutenir l'implantation de nouveaux organismes ESPACE pour rejoindre les enfants et les adultes partout au Québec.
- 6- Défendre les intérêts des organismes ESPACE membres du ROEQ.

- 7- Maintenir, développer, promouvoir et faire reconnaître l'expertise du ROEQ et de ses membres concernant la violence faite aux enfants.
- 8- Sensibiliser, informer et conscientiser la population pour lutter contre la violence faite aux enfants.
- 9- Collaborer avec des personnes, organismes ou établissements engagés dans des activités ayant trait à la condition des enfants.
- 10- Collaborer avec International Center for Assault Prevention (ICAP) et les organismes qu'il accrédite dans le respect de l'autonomie du ROEQ et de ses ententes avec ICAP.

**Note :** Les objectifs ne sont pas listés par ordre d'importance : la présentation suit un ordre logique, soit de l'interne à l'externe.

### **4.3 ROEQ : ses services**

1. Formation en lien avec son expertise et ses valeurs.
2. Conception d'outils de sensibilisation, de formation et d'évaluation.
3. Soutien à la consolidation des organismes ESPACE membres du ROEQ et à l'implantation d'organismes ESPACE au Québec.
4. Soutien aux organismes membres.
5. Conférences ou animation d'ateliers lors de colloques, congrès, réunions d'organismes communautaires ou autres.
6. Partage de l'expertise développée en matière de prévention de la violence faite aux enfants et collaboration avec différents milieux : communautaire, recherche, gouvernemental, réseau public, etc.
7. Collaboration avec les différents médias pour sensibiliser, informer et conscientiser la population à la problématique de la violence faite aux enfants et aux solutions possibles.

**Note :** Cette présentation n'est pas un ordre d'importance.

## **5. ADHESION AU REGROUPEMENT DES ORGANISMES ESPACE DU QUEBEC**

### **5.1 Conditions d'adhésion au ROEQ**

Les conditions d'adhésion au ROEQ réfèrent aux critères d'admissibilité et aux conditions d'admission tels que définis au chapitre 3 des règlements généraux du ROEQ (joint en annexe).

Pour adhérer au ROEQ, chaque membre doit remplir les critères d'admissibilité et les conditions d'admission relatives à sa catégorie de membre, non seulement lors de son admission, mais en

tout temps par la suite. Les membres du ROEQ peuvent donc être questionnés par les autres membres sur leur façon de remplir ces critères d'admissibilité et ces conditions d'admission et doivent être prêts à répondre aux questions avec ouverture et coopération (voir annexe 7.9).

## **5.2 Précisions quant aux conditions d'adhésion au ROEQ**

Cette section reprend certains éléments auxquels il est fait référence dans les règlements généraux et qui peuvent nécessiter quelques précisions.

### **5.21 Conditions d'accréditation comme organisme ESPACE au Québec**

Au Québec, comme le programme ESPACE est sous la responsabilité du ROEQ, c'est aussi ce dernier qui assure la responsabilité d'accréditer les organismes ESPACE. Pour être accrédité comme organisme ESPACE, les conditions suivantes doivent être remplies :

#### **1. Être un organisme communautaire ESPACE autonome ayant pour mission la prévention en matière de violence faite aux enfants et baser son action et son fonctionnement sur des valeurs féministes et communautaires.**

Un organisme ESPACE a pour mission première de travailler en prévention de la violence faite aux enfants, ce qui inclut la violence physique, psychologique, verbale, sexuelle, la négligence, l'intimidation et l'exposition à la violence conjugale. Cette mission s'exerce sur un territoire clairement déterminé dans le *Plan de consolidation et de développement du ROEQ* et dans le respect des territoires des autres organismes ESPACE.

Pour être membre du ROEQ, un organisme ESPACE doit se définir comme un organisme communautaire autonome, ce qui implique non seulement d'avoir une charte qui lui soit propre, mais aussi d'être partie prenante du mouvement communautaire du Québec et de déterminer lui-même sa mission, ses orientations et ses pratiques. Il ne doit être assujéti à aucun autre organisme communautaire ou établissement du réseau public ou bailleur de fonds, sauf, dans ce dernier cas, pour rendre compte de l'utilisation de l'argent reçu. Ceci implique entre autres, que les postes des administratrices et des administrateurs ne doivent en aucun cas être réservés pour des bailleurs de fonds ou encore des établissements du réseau ou d'autres organismes communautaires, et ce, pour préserver l'autonomie de l'organisme. Cependant, ce dernier point n'exclut pas la possibilité, pour une personne travaillant dans ces différents milieux, de siéger à titre personnel sur la collective d'un organisme ESPACE.

#### **2. Avoir des animatrices et des animateurs qui ont :**

- reçu leur formation du ROEQ ou d'une formatrice autorisée ou d'un formateur autorisé
- reçu leur certification officielle d'animatrice ou d'animateur
- signé un protocole d'engagement avec le ROEQ quant à l'application du programme ESPACE.

### **3. Appliquer le programme de prévention ESPACE selon les modalités déterminées par la Collective du ROEQ**

Le ROEQ est responsable d'apporter soutien et encadrement à ses membres pour assurer le contrôle de la qualité et de l'uniformité en ce qui concerne l'analyse, l'approche, le contenu, les activités, la formation des animatrices-animateurs et le développement d'outils et de documents relatifs à l'application du programme ESPACE. Cet objectif ne peut être atteint que si les organismes membres du ROEQ se conforment aux balises émises par celui-ci.

Étant présents sur la collective du ROEQ, les organismes membres sont partie prenante des décisions prises concernant l'application du programme ESPACE. Une fois les décisions prises, les organismes membres s'engagent donc à les respecter, à les appliquer et, si nécessaire, à les défendre dans leur région. Ils acceptent aussi d'être éventuellement questionnés à ce sujet par les autres membres (voir annexe 7.9). Pour plus de détails sur l'application du programme ESPACE, voir la section 3.3 *Uniformité dans l'application du programme ESPACE*.

### **4. Signer un protocole avec le ROEQ dans lequel l'organisme s'engage notamment à :**

- respecter les conditions précitées en 1-2-3
- respecter le territoire des différents organismes ESPACE.

### **En cas de non-renouvellement, de retrait d'accréditation, ou d'arrêt définitif du processus d'accréditation, l'organisme s'engage notamment à :**

- cesser d'appliquer le programme ESPACE, d'utiliser le matériel et le nom ESPACE
- changer le nom de l'organisme s'il comprend le mot ESPACE.

### **5. Être accepté comme membre actif du ROEQ**

#### **5.22 Droits d'un organisme en processus d'accréditation avec le ROEQ**

Un organisme en processus d'accréditation avec le ROEQ a le droit, en autant qu'il respecte les indications du ROEQ :

- ✓ le nom ESPACE
- ✓ d'utiliser le programme ESPACE, en se référant à la Base d'unité du ROEQ, pour les volets pour lesquels l'organisme a des candidates animatrices et des candidats animateurs ayant obtenu leur certification provisoire du ROEQ
- ✓ d'utiliser le matériel en lien avec les ateliers
- ✓ d'utiliser le logo du ROEQ et de ses membres
- ✓ d'utiliser le matériel de promotion conçu pour le ROEQ et ses membres.

#### **5.23 Droits d'un organisme ESPACE accrédité par le ROEQ**

- ✓ d'utiliser le nom ESPACE
- ✓ d'utiliser le programme ESPACE, en se référant à la Base d'unité du ROEQ, pour les volets pour lesquels l'organisme a des animatrices et des animateurs certifiés par le ROEQ
- ✓ d'utiliser le matériel en lien avec les ateliers
- ✓ d'utiliser le logo du ROEQ et de ses membres

- ✓ d'utiliser le matériel de promotion conçu pour le ROEQ et ses membres
- ✓ d'avoir une ou des formatrices, un ou des formateurs ESPACE
- ✓ de participer aux activités de formation continue.

Seuls les organismes ESPACE accrédités par le ROEQ, membres actifs de celui-ci, peuvent déléguer une administratrice ou un administrateur à la collective du ROEQ, donnant le droit de participer aux décisions quant :

- ✓ au développement et à l'adaptation du programme ESPACE au Québec et à la création de nouveaux outils
- ✓ aux modalités d'application du programme ESPACE au Québec
- ✓ aux modalités de contrôle de la qualité et de l'uniformité en ce qui concerne l'analyse, l'approche, le contenu, les activités, la formation des animatrices/animateurs et le développement d'outils et de documents relatifs à l'application du programme ESPACE au Québec
- ✓ au développement de nouveaux organismes ESPACE au Québec
- ✓ aux façons d'atteindre les objectifs du ROEQ.

#### **5.24 Fonctionnement en Collective préconisé par le ROEQ**

Une collective joue le même rôle qu'un conseil d'administration traditionnel. Lors de son congrès d'orientation en juin 2009, le ROEQ a réitéré le choix qu'il avait fait lors de son 1<sup>er</sup> congrès d'orientation en novembre 1997, soit de préconiser, pour lui-même et pour ses membres, le fonctionnement en collective, parce que les valeurs qui le sous-tendent sont celles véhiculées par le mouvement féministe. Le modèle de collective proposé ici peut sembler difficile à atteindre. Il faut garder en tête que c'est un processus et que l'idéal reste toujours à atteindre: il s'agit donc de bien assimiler ses composantes et de tendre, le plus possible, vers cet idéal.

#### **Qu'est-ce qu'une collective?<sup>10</sup>**

- **Un groupe ayant des objectifs communs...**  
Ces objectifs sont élaborés par les membres du groupe lors de sa mise sur pied et peuvent être revus par l'assemblée générale s'ils deviennent insatisfaisants.
- **Un groupe autonome au niveau de son orientation et de sa gestion...**  
Il est essentiel que la collective n'ait de comptes à rendre à personne d'autre qu'à ses membres, en ce qui a trait à sa mission, ses orientations et ses pratiques.

---

<sup>10</sup> Cette section est inspirée du document "Fonctionnement en collective" de Lucie Jauvin du Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles de l'Outaouais et que l'on retrouve dans la trousse de la formation d'animatrices et d'animateurs au primaire du ROEQ, 1996.

La collective doit être en mesure de décider et d'expérimenter avec le plus de latitude possible, afin d'agir selon ses intérêts et d'assumer entièrement ses responsabilités.

- Un groupe sans hiérarchie...

Le cadre de travail habituel de la plupart d'entre nous est à l'image de la société dans laquelle nous vivons, c'est-à-dire hiérarchique, individualiste et compétitif. Le ROEQ remet en question certaines attitudes développées dans ce contexte et, conformément à son analyse et par conviction politique, souhaite éliminer le plus possible les inégalités et déséquilibres engendrés par une structure hiérarchique. Les membres de la collective partagent donc les tâches, les responsabilités et l'information. Ce partage se fait selon les disponibilités et les intérêts de chaque personne, en favorisant l'apprentissage et le développement des aptitudes de chaque membre, tout en se mettant au service des différents besoins de fonctionnement et de gestion de l'organisme.

Même si la collective vise des rapports non hiérarchiques, il importe cependant de reconnaître les formes de pouvoir informel. Il serait illusoire de penser que des membres d'un groupe se retrouvent d'emblée sur un pied d'égalité. Certaines personnes ont plus d'expérience, d'information, sont plus articulées, etc. Ces facteurs peuvent créer des inégalités : il ne s'agit pas de les nier, mais de les reconnaître, afin d'apprendre à composer avec elles sans abuser du pouvoir qu'elles peuvent conférer.

- Un groupe qui fonctionne par consensus...

Chaque personne a droit de parole : elle devrait donc se sentir en confiance et libre d'exprimer ses préoccupations, ses sentiments, ses craintes et ses idées. Le silence n'est pas une approbation. Il est important de rechercher les idées et les opinions diverses et d'aborder carrément les différences.

La Collective doit être disposée à mettre à profit les idées de toutes les personnes et à essayer de nouveaux modes de fonctionnement. Un groupe sera beaucoup plus solidaire et sûr de lui s'il prend le temps d'examiner les différences de points de vue et suscite la participation de l'ensemble de ses membres. La prise de décision se fait donc par consensus le plus possible et le recours au vote pour trancher une question ne se fera qu'après avoir fait des efforts marqués pour atteindre le consensus.

- Un groupe où chaque personne est responsable d'elle-même, du groupe et de la gestion de l'organisme...

Chaque personne doit être consciente des répercussions que peut avoir son comportement et ses attitudes sur le travail à accomplir et sur ses relations avec les autres membres du groupe.

- Un groupe où le processus est aussi important que le résultat...

Le bien-être des membres ne devrait pas être sacrifié au profit de l'efficacité du groupe.

Lorsque le fonctionnement de la Collective laisse à désirer, on met de côté le travail pour s'attarder à ces problèmes. Les membres acquièrent ainsi la capacité de résoudre des problèmes et apprennent à faire attention aux autres comme à soi-même. S'efforcer de saisir les sentiments et les désirs des autres importe autant que de comprendre leurs idées. Par ailleurs, il est tout aussi important de s'efforcer d'exprimer aux autres ses propres sentiments et désirs.

- *Un groupe où les membres s'engagent à avoir des communications claires, honnêtes et posées.*

À travers la résolution de problème et en utilisant les outils de communication, on cherche toujours à améliorer notre fonctionnement, tout en tenant compte du bien-être des membres. Chaque personne doit donc être prête à remettre en question des comportements ou des attitudes nuisibles au groupe et à ses objectifs.

### **5.25 Outils de communication en vigueur au ROEQ**

Dès son 1<sup>er</sup> congrès d'orientation en novembre 1997, le ROEQ a choisi de préconiser, pour lui-même et pour ses membres, l'utilisation des outils de communication pour aider le fonctionnement en collective, notamment parce que ces outils :

- visent la coopération plutôt que la compétition
- visent une communication franche, respectueuse, claire, honnête, égalitaire
- sont un complément utile au fonctionnement en collective
- favorisent un bon climat au sein de l'organisme lorsqu'ils sont utilisés selon les règles.

Ces outils proviennent notamment de la thérapie radicale et de la communication consciente (aussi appelée communication non violente). Ceux utilisés par le ROEQ et ses membres sont plus particulièrement :

- comment ça va
- sentiment retenu, impression, autocritique et demande
- appréciation (auto-appréciation, appréciation donnée à une autre personne, demande d'appréciation pour soi).

Les outils de communication ne sont pas magiques. Ils demandent un certain apprentissage, le respect de règles précises quant à la façon de les utiliser et surtout ils doivent se vivre dans un climat de coopération. L'utilisation des outils de communication ne devrait pas nuire ou bloquer la bonne gestion de l'organisme. Les personnes qui les utilisent doivent donc respecter certains principes :

- Communiquer de façon claire, honnête et transparente

- Nommer ses besoins et respecter ses limites
- Favoriser l'écoute et partager le pouvoir.

Les outils de communication du ROEQ seront utilisés :

- lors des formations de formatrices-formateurs ESPACE
- lors des formations d'animatrices et animateurs ESPACE
- à la collective du ROEQ,
- dans les comités de travail du ROEQ.

Par ailleurs, un organisme ESPACE peut soumettre à l'approbation du ROEQ de nouveaux outils de communication ou des modifications aux outils actuels. Pour ce faire, vous référer au processus à l'annexe 7.6 du présent document.

### **5.26 Action collective**

Développer ou poursuivre le volet action collective est un des critères d'admissibilité pour être membre actif du ROEQ. Celui-ci définit l'action collective comme des actions qui mobilisent les gens de façon concertée pour agir et manifester leur volonté face à des causes politiques ou sociales.

Le ROEQ considère que les actions visant à mobiliser les gens par l'information, la représentation et la sensibilisation sont de l'action collective. En ce sens, rassembler un milieu de vie, comme une école par exemple, autour d'un projet de prévention de la violence via l'application du programme ESPACE, constitue aussi de l'action collective. Les organismes ESPACE sont d'ailleurs reconnus principalement pour l'application du programme ESPACE. Sans nier l'importance de ce volet, le ROEQ encourage les organismes membres à développer ou à poursuivre d'autres facettes de l'action collective<sup>11</sup>, parce que celle-ci:

- est un moyen essentiel pour atteindre les objectifs de prévention
- permet aux organismes ESPACE d'être présents dans la vie sociale de façon active, critique et solidaire
- est essentielle pour atteindre les changements sociaux et politiques nécessaires pour contrer les facteurs de vulnérabilité des enfants et assurer l'équité et l'égalité de leurs droits.

### **5.27 Amélioration des services offerts aux enfants victimes de violence**

La mission première du ROEQ et de ses membres est la prévention en matière de violence faite aux enfants et non l'intervention auprès des enfants qui en sont victimes. Par ailleurs, même s'il n'y a pas de dépistage des agressions commises l'égard des enfants, il reste que la prévention entraîne bien souvent des dévoilements. Les membres actifs s'engagent à donner suite à toute demande d'aide afin d'assurer un soutien adéquat à l'enfant.

---

<sup>11</sup> Exemples d'actions collectives des organismes ESPACE : lettre aux journaux pour dénoncer le manque de ressources pour les enfants, organisation d'activités de sensibilisation par exemple à l'occasion de la Journée nationale des enfants, participation aux revendications du mouvement communautaire par rapport à la politique de reconnaissance, etc.

Cependant, le ROEQ est conscient des lacunes dans les services aux enfants : la *Loi sur la protection de la jeunesse* ne répond pas à tous les besoins d'aide et certains établissements du réseau, malgré leur mission à ce chapitre, ne comblent pas toujours adéquatement les besoins des enfants et des familles. Il en résulte un manque de ressources pour répondre aux besoins des enfants et de leur entourage, que ce soit à court, moyen ou long terme. C'est pourquoi le ROEQ trouve important de dénoncer publiquement ce manque de ressources et, idéalement, de travailler à la concertation multisectorielle pour mettre sur pied les services présentement inexistantes ou améliorer ceux qui sont insuffisants.

### **5.28 Implication des femmes et des hommes à l'intérieur du ROEQ et des organismes ESPACE**

Comme il a déjà été nommé, l'analyse féministe de la violence faite aux femmes et aux enfants est le fondement de l'approche préventive du ROEQ. Considérant les liens que cette analyse établit entre les rapports de force, les abus de pouvoir et l'éclosion de la violence, et considérant notre volonté de voir advenir des changements sociaux, il est normal que cette analyse teinte, non seulement les ateliers offerts aux enfants et aux adultes, mais aussi le fonctionnement du ROEQ et de ses membres.

En effet, si nous voulons que les choses changent en profondeur, nous devons offrir un modèle différent, éviter de reprendre ou de renforcer les stéréotypes sexistes qui ont cours dans la société et demeurer alertés quant à l'image projetée, particulièrement en ce qui a trait au partage du pouvoir.

Par exemple, nous devons veiller à ce que les équipes d'animation gardent un équilibre homme-femme et donnent un modèle des changements sociaux que nous souhaitons : des relations interpersonnelles basées sur le respect, la coopération et l'égalité entre les femmes et les hommes plutôt que sur des rapports de force et la compétition. Ce modèle qui est souhaitable pour les équipes d'animation doit aussi l'être pour les équipes de travail, les Collectives, etc.

Par ailleurs, nous devons aussi tenir compte du fait que dans la vaste majorité des cas, ce sont des hommes qui agressent. Nous avons la responsabilité de tenir compte de cette réalité dans l'attribution des tâches et des rôles, particulièrement lors des ateliers où nous rencontrons nécessairement des enfants victimes ou encore des adultes survivantes-survivants.

Les considérations qui précèdent expliquent en grande partie la place réservée aux hommes au sein des organismes ESPACE. Historiquement, les hommes ont été peu présents et de fait, à certaines époques, peu de place leur a été faite ou encore cette dernière ne leur convenait pas. Ceux qui se sont impliqués dans un organisme ESPACE l'ont fait par conviction personnelle et pour lutter contre la violence faite aux enfants et comprenaient les raisons de la place alors réservée aux hommes.

Même si c'est très lentement, la société évolue et c'est pourquoi le rôle des hommes au sein des organismes ESPACE a changé au cours des ans. Tout en continuant à tenir compte des

considérations nommées précédemment, de nouveaux éléments ont influencé les décisions concernant cette question :

- des recherches démontrent l'importance de l'implication des hommes en prévention
- ESPACE s'adresse autant aux garçons qu'aux filles, aux hommes qu'aux femmes
- l'importance de donner des modèles d'hommes qui se soucient du bien-être des enfants
- l'utilité de montrer aux enfants un modèle de relations saines adulte/enfant et adulte/adulte basées sur le respect des personnes
- la conviction que la participation des hommes en prévention constitue un apport enrichissant pour la communauté
- homme ou femme, pour s'impliquer dans un organisme ESPACE, nous devons adhérer à ses valeurs, à sa mission, à ses règlements généraux ainsi qu'à la Base d'unité du ROEQ

Une fois de plus, lors de son 4<sup>e</sup> congrès d'orientation, le ROEQ a revu la place des hommes au sein des organismes ESPACE et du regroupement. Il a poursuivi dans le même sens que lors du Congrès d'orientation de 1997, en élargissant encore davantage le champ d'implication des hommes, mais en insistant aussi sur l'importance que les femmes et les hommes qui s'impliquent dans les organismes ESPACE prennent conscience de l'impact au regard du partage du pouvoir.

<b>IMPLICATION DES HOMMES A L'INTERIEUR DU ROEQ ET DES ORGANISMES ESPACE</b>		
<b>Lieux d'implication</b>	<b>Organismes ESPACE</b>	<b>ROEQ</b>
Membre	Selon les règlements généraux	Membre de soutien
Administrateur de la Collective	Oui, en s'assurant d'un nombre d'hommes égal ou inférieur au nombre de femmes.	Oui, en s'assurant d'un nombre d'hommes égal ou inférieur au nombre de femmes.
Comités de travail	Oui	Oui
Permanence	Oui, en s'assurant d'un nombre d'hommes égal ou	

<b>IMPLICATION DES HOMMES A L'INTERIEUR DU ROEQ ET DES ORGANISMES ESPACE</b>		
<b>Lieux d'implication</b>	<b>Organismes ESPACE</b>	<b>ROEQ</b>
	inférieur au nombre de femmes.	Oui, en s'assurant d'un nombre d'hommes égal ou inférieur au nombre de femmes.

<b>IMPLICATION DES HOMMES À L'INTERIEUR DU ROEQ ET DES ORGANISMES ESPACE</b>		
<b>Lieux d'implication</b>	<b>Organismes ESPACE</b>	<b>ROEQ</b>
Représentations	Oui, selon les précisions faisant suite au tableau.	Oui
Sessions d'information	Oui, selon les précisions faisant suite au tableau.	Oui
Animation	Oui, selon les précisions faisant suite au tableau.	Oui, selon les précisions faisant suite au tableau.
Formateur ESPACE	Oui.	Oui.

### **Précisions quant à l'implication des hommes**

#### **Représentations pour un organisme ESPACE**

Les représentations au nom d'un organisme (par exemple sur des tables de concertation) peuvent être faites par un homme seul, en tenant compte des conditions suivantes :

- dans la mesure du possible, et quand la situation s'y prête, nommer l'analyse féministe de la violence
- avoir un partage pour les représentations à faire pour l'organisme.

#### **Sessions d'informations pour un organisme ESPACE**

Les sessions d'information, ainsi que toute représentation qui pourrait mener à donner des ateliers destinés aux enfants, peuvent être faites par un homme seul, en considérant cette façon de faire comme une situation d'exception telle que définie dans la Base d'unité du ROEQ (voir section 3.3. *Uniformité dans l'application du programme ESPACE*) et en s'assurant d'expliquer que cette représentation se fait habituellement à deux (deux femmes ou une femme et un homme).

### **Animation d'ateliers**

Lorsqu'un homme fait partie de l'équipe d'animation, vous référer aux cartables de textes d'ateliers, soit : préscolaire, primaire et adultes, dans la section « Équipe d'animation mixte ».

### **5.29 Participation à la vie du ROEQ**

Le premier appui concret des membres consiste à payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par la collective du ROEQ en tenant compte des besoins du regroupement, mais aussi de la capacité de payer des membres.

Être membre, c'est aussi s'engager à s'impliquer dans les différents dossiers pilotés par le ROEQ. Pour les membres actifs, cela implique de déléguer une administratrice ou un administrateur à la collective du ROEQ en lui fournissant les conditions nécessaires à cette implication pour la préparation des réunions, sa participation, le retour en région pour retransmettre l'information, les consultations, etc.

C'est aussi participer aux différents comités de travail du ROEQ ou encore prendre la responsabilité d'un dossier particulier, selon les besoins du ROEQ.

Le niveau d'implication peut varier d'un organisme à l'autre et, pour un même organisme, d'une année à l'autre, suivant sa situation particulière : niveau de financement, permanence, *membership*, difficultés passagères, etc.

### **5.3 Procédure d'adhésion au ROEQ**

1. Faire parvenir à la collective du ROEQ le formulaire dûment complété de demande d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion propre à sa catégorie de membres en s'assurant de remplir l'ensemble des critères d'admissibilité.<sup>12</sup> (Pour les détails, voir les Règlements généraux en annexe).
2. À la suite de l'étude de la demande par la collective du ROEQ, si celle-ci l'accepte, la-le membre doit s'acquitter des frais de cotisation pour compléter la procédure d'adhésion.

---

<sup>12</sup> Dans le cas d'une demande d'adhésion comme membre en accompagnement, l'organisme demandeur doit avoir participé à une réunion de la Collective du ROEQ avant à titre de groupe observateur.

## **6. FONCTIONNEMENT DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES ESPACE DU QUÉBEC**

### **6.1 Instances décisionnelles**

#### **Assemblée générale**

Première instance décisionnelle du ROEQ, l'assemblée générale définit la politique pour l'ensemble du ROEQ, c'est-à-dire les buts, les objectifs et les orientations à lui donner.

Convoquée une fois l'an, elle adopte les rapports d'activités et financiers de l'année précédente, élit les administratrices et administrateurs et reçoit les priorités d'action et les prévisions budgétaires que la Collective a adoptées pour l'année. Une assemblée générale spéciale peut aussi être convoquée au besoin. (Pour plus de détails, voir les règlements généraux joints en annexe).

#### **La Collective**

Elle administre les affaires du ROEQ et prend les décisions nécessaires pour ce faire. La Collective se réunit donc trois fois par année, à raison de trois jours et demi chaque fois. Idéalement, la Collective souhaiterait se réunir plus fréquemment et verra à s'ajuster quand sa situation financière le permettra.

Les décisions urgentes ne pouvant attendre la réunion suivante sont prises par le comité exécutif. Ce dernier est composé de trois administratrices-administrateurs et prend ses décisions à la suite des recommandations du comité de travail responsable du dossier, s'il y a lieu. Le comité exécutif doit faire rapport de ses décisions à la Collective et celles-ci doivent être entérinées par voie de résolution lors de la réunion de Collective suivante.

Chaque organisme ESPACE membre du ROEQ délègue une personne pour être une des administratrices de celui-ci. La personne assurant la coordination du ROEQ participe aux réunions de la Collective sans toutefois en être administratrice. Elle y a droit de parole mais pas droit de vote. Des personnes peuvent aussi se joindre pour observer. Elles doivent alors respecter les règles établies pour ce faire. (Voir en annexe : "Observation lors des collectives du ROEQ"). Les autres travailleuses du ROEQ participent aux réunions de Collective selon les demandes de celle-ci.

La Collective travaille selon les principes exposés dans la présente Base d'unité concernant le fonctionnement en collective et l'utilisation des outils de communication.

## **6.2 Permanence**

Idéalement, la permanence devrait compter 4 postes à temps plein, ce qui a pu se réaliser tout récemment à la suite d'un rehaussement permanent de notre financement. En appui à la permanence, la Collective voit donc à organiser les postes, à octroyer les heures de travail et à prioriser les dossiers suivant l'argent disponible et les priorités déterminées dans la planification stratégique.

La permanence du ROEQ se distingue de celles d'autres regroupements provinciaux parce que les membres de l'équipe de travail sont dans des lieux différents. C'est un choix qui s'explique historiquement et qui comporte plusieurs avantages, malgré certains inconvénients. Le bureau principal se situe à Québec, ce qui est aussi exceptionnel, la grande majorité des regroupements provinciaux se trouvant à Montréal.

## **6.3 Comités de travail**

Les comités de travail jouent un rôle de première importance au sein du ROEQ parce qu'ils permettent la mise en commun d'expertises et le traitement de dossiers qui ne pourraient pas avancer sans la contribution de ces militantes et militants de partout au Québec.

En charge de dossiers précis, les comités voient à effectuer la tâche qui leur a été déléguée par la Collective. Certains comités sont permanents, alors que d'autres sont ponctuels.

## **6.4 Formation**

La formation est un volet important des activités du ROEQ. Celui-ci voit à l'organisation et à la tenue de formations pour ses membres ou pour de nouveaux organismes. Il favorise aussi la participation à diverses activités organisées par d'autres organismes pour assurer le perfectionnement de sa permanence et de ses membres.

Pour assurer les dossiers liés à la formation en animation pour les niveaux primaire et préscolaire, le ROEQ peut compter sur le travail de la coordination au programme, du comité actualisation des trousseaux de formation et des formatrices et formateurs ESPACE.

La Collective détermine les activités de formation qui seront organisées par le ROEQ au cours de l'année et les frais s'y rattachant.

Les congrès et les thématiques sont des moments privilégiés de perfectionnement et de réflexion pour les membres. L'assemblée générale annuelle est habituellement jumelée à ces activités de perfectionnement.

### **6.5 Principes financiers reliés aux activités du ROEQ**

Le ROEQ fournit différents services à ses membres : papeterie, documentation, formations diverses etc. Quand vient le temps de déterminer les coûts reliés à ces services aux membres, la Collective doit appuyer ses décisions sur un certain nombre de principes qui visent l'équité et l'accessibilité, tout en tenant compte de la situation financière du ROEQ et de celle de ses membres. Ainsi:

- Un organisme d'une région non centrale ou moins bien nanti financièrement ne devrait pas être pénalisé et devrait donc pouvoir participer aux activités offertes par le ROEQ. En règle générale, quand les frais sont les mêmes pour tous, ce sont les membres qui les payent (par exemple, les repas lors des Collectives ou encore les frais d'inscription aux formations, congrès, etc.). Par contre, quand les frais peuvent varier, ils sont payés par le ROEQ (par exemple, les frais de déplacement lors des collectives, congrès, thématiques, etc.)
- En fournissant différents services à ses membres, le ROEQ vise, non pas à faire des profits, mais plutôt à atteindre l'équilibre financier tout en respectant les normes relatives à son titre d'organisme de bienfaisance. (Par exemple, la papeterie et les documents seront revendus au prix coûtant aux membres, sans que le ROEQ ne fasse de profit)
- Les frais chargés doivent rendre l'activité accessible aux membres
- Un organisme ou une personne qui donne du temps pour travailler bénévolement des dossiers du ROEQ devrait le faire sans rien avoir à déboursier (par exemple, les frais de déplacements, de téléphones, de photocopies seront remboursés pour les comités de travail, etc.) ;
- La planification des activités doit viser la qualité au meilleur coût possible (par exemple, la Collective tiendra compte des frais de déplacements au moment de déterminer le lieu des congrès, un nombre minimum de participant-e-s pourra être exigé pour que l'activité se tienne, etc.).

### **6.6 Relations avec les organismes ESPACE non-membres et avec les autres partenaires**

Le ROEQ collabore avec d'autres organismes et cette collaboration peut prendre la forme d'échanges d'information, de partenariat ponctuel pour des dossiers particuliers, de participation à des comités de travail, etc. Cette collaboration est différente des services et privilèges octroyés exclusivement aux membres du ROEQ.

La Collective décide des collaborations à établir avec des partenaires de différents milieux, d'abord en tenant compte de l'impact possible sur le mieux-être des enfants, mais aussi en considérant sa planification stratégique, la disponibilité réelle des ressources humaines et financières du ROEQ. Les collaborations s'établissent sur une base volontaire de part et d'autre et dans des conditions respectant l'autonomie de chacune des parties.

## **ANNEXES**

## 7.1 HISTORIQUE DU ROEQ

### Débuts aux USA

#### **1978**

- ⇒ Une professeure de 2<sup>e</sup> année contacte le groupe Women Against Rape de Columbus en Ohio pour leur demander de venir rencontrer les enfants de sa classe, grandement perturbés suite à l'agression d'une de leur compagne. C'était la naissance du programme CAP (Child Assault Prevention).

### Débuts au Québec

#### **1985-1988**

- ⇒ L'approche féministe de CAP intéresse le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) qui prend entente avec les équipes américaines pour être responsable de l'implantation du programme CAP, devenu ESPACE au Québec.
- ⇒ Il met donc sur pied le comité Espace-Québec et soutient l'implantation de huit projets, pour la plupart affiliés à un CALACS.

### ESPACE prend son envol et s'organise

#### **1988-1989**

- ⇒ À la suite du rapport d'un comité ad hoc du Regroupement québécois des CALACS sur l'avenir d'ESPACE, il est décidé qu'ESPACE devienne autonome.

#### **1989-1990**

- ⇒ Le 31 janvier 1989, le Regroupement des équipes régionales ESPACE (R.E.R.E.) est officiellement incorporé et il tient son Assemblée générale de fondation le 27 janvier 1990. Les premiers membres sont : ESPACE Bois-Francs, ESPACE Châteauguay, ESPACE Estrie, ESPACE Mauricie, ESPACE Outaouais, ESPACE Valleyfield (aujourd'hui ESPACE Suroît) et ESPACE Val d'Or (aujourd'hui ESPACE Abitibi-Est).
- ⇒ Le Centre de prévention des agressions de Montréal (CPAM) qui applique le programme ESPACE, n'a pas intégré le nouveau regroupement. Des liens de collaboration ont cependant été établis par la suite. Le Regroupement provincial fut accrédité par *International Center for Assault Prevention* (ICAP) en tant que *Regional Training Center* pour couvrir le Québec et le CPAM fut accrédité pour couvrir Montréal.
- ⇒ C'est aussi le début des démarches d'incorporation des organismes ESPACE membres du R.E.R.E.

#### **1990-1991**

- ⇒ La reconnaissance du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) entraîne le financement du R.E.R.E. et de ses membres via le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).
- ⇒ Implantation d'ESPACE Chaudière-Appalaches.

**1991-1992**

- ⇒ Accréditation du R.E.R.E. au programme de Soutien à l'Éducation Populaire Autonome du ministère de l'Éducation du Québec.
- ⇒ Implantation d'ESPACE pour les droits des enfants de la région de Québec (aujourd'hui ESPACE région de Québec).

**1992-1993**

- ⇒ Premier congrès du R.E.R.E.
- ⇒ Création de la Table des formatrices régionales ESPACE.
- ⇒ Création du poste de représentante à la Table et au RQ-ACA.

**1993-1994**

- ⇒ Acceptation de projets de recherche par le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS) et par le Fonds de service aux collectivités de l'Université Laval.
- ⇒ Création du poste de coordonnatrice des formations (temps partiel).

**1994-1995**

- ⇒ Prix annuel Desjardins de l'Éducation 1994, décerné par le mouvement Desjardins.

**1995-1996**

- ⇒ Prix d'excellence Persillier-Lachapelle 1995 en promotion/prévention de la santé et du bien-être, volet organisme communautaire. Ce prix est décerné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec.
- ⇒ Implantation d'ESPACE Laurentides et d'ESPACE Saguenay-Lac-St-Jean.

**1996-1997**

- ⇒ Création de la Table des formatrices provinciales.
- ⇒ Premier exercice de planification stratégique pour le R.E.R.E. et ses membres.

**1997-1998**

- ⇒ Premier congrès d'orientation.
- ⇒ Sur recommandation de l'Association québécoise Plaidoyer-victimes, le R.E.R.E. reçoit le prix de la Fondation Marie-Vincent 1997. Ce prix est décerné pour "*souligner la contribution exceptionnelle et l'excellence dans la lutte à l'abus ou la négligence fait aux enfants ou dans la prévention de ces situations*".
- ⇒ Création du poste d'adjointe à la coordination (temps partiel).
- ⇒ Accentuation des collaborations avec le milieu du loisir et du sport amateur.

**1998-1999**

- ⇒ Parution du rapport déposé au CQRS : "Programme ESPACE, évaluation des acquis des élèves".
- ⇒ Implantation d'ESPACE Gaspésie-les-Îles.

**1999-2000**

- ⇒ Le R.E.R.E. change de nom et devient le Regroupement des organismes ESPACE du Québec (ROEQ).
- ⇒ ESPACE Saguenay Lac-St-Jean ferme ses portes faute de subvention.

**2000-2001**

- ⇒ Le ROEQ supporte l'implantation d'ESPACE Lanaudière.

**2001-2002**

- ⇒ Le ROEQ adopte sa Base d'unité, se donne une planification stratégique pour 2002-2005 et finalise les discussions avec le MSSS pour la répartition de l'argent reçu à la suite de la Marche mondiale des femmes 2000.

**2002-2003**

- ⇒ Le ROEQ révisé ses règlements généraux, prend officiellement position sur la fessée et supporte l'implantation d'ESPACE Côte-Nord.

**2003-2004**

- ⇒ Le ROEQ adopte un plan de développement, un nouveau logo et se dote d'une trousse de promotion.

**2004-2005**

- ⇒ Le ROEQ actualise sa Base d'unité, révisé ses règlements généraux et accueille son premier membre en accompagnement, soit ESPACE Côte-Nord.
- ⇒ Le poste de coordonnatrice au programme remplace celui de coordonnatrice des formations.

**2005-2006**

- ⇒ Après les avoir accompagnés dans leur démarche respective, le ROEQ accueille ESPACE Côte-Nord et ESPACE Estrie comme membres actifs.

**2006-2007**

- ⇒ À la suite du congrès d'orientation, des comités sont mis en place pour actualiser les ateliers offerts aux enfants du primaire et aux adultes.
- ⇒ En août 2006, ESPACE Estrie avise la Collective qu'il n'appliquera plus programme ESPACE. Par conséquent, il ne sera plus membre du ROEQ, ni accrédité comme organisme ESPACE.

**2007-2008**

- ⇒ Les ateliers offerts aux enfants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle du primaire abordent maintenant l'intimidation.
- ⇒ Le financement du *Plan de consolidation et de développement du ROEQ* a fait l'objet de plusieurs démarches aux niveaux provincial et régional. En appui à ces revendications, une pétition a récolté 7 915 signatures. Elle a été déposée à l'Assemblée nationale du Québec en

mars 2008 et accompagnée par une motion soulignant la contribution du ROEQ à la prévention de la violence faite aux enfants.

### 2008-2009

- ⇒ Lancement du nouveau DVD de présentation du ROEQ.
- ⇒ Le ROEQ a poursuivi les démarches entreprises l'année dernière, mais a dû composer avec une situation financière difficile et procéder à la mise à pied de sa permanence pendant 5 semaines, ce qui a ralenti considérablement ses travaux, notamment pour l'actualisation des ateliers ESPACE.

### 2009-2010

- ⇒ Le 20<sup>e</sup> anniversaire du ROEQ a été souligné à diverses occasions en cours d'année et recevoir le *Prix Droits et Libertés 2009* a sans doute été le point culminant. Remis par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, ce prix vise à souligner l'excellence du travail réalisé au Québec par des personnes ou des groupes œuvrant à la défense des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- ⇒ Le ROEQ a tenu le premier volet de son 4<sup>e</sup> congrès d'orientation en juin 2009. Il a aussi mené un projet de visibilité et de promotion (grâce à une subvention non récurrente du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle) et poursuivi ses travaux pour actualiser ses ateliers de prévention.
- ⇒ Un nouvel atelier spécifique pour le 3<sup>e</sup> cycle du primaire a été adopté, incluant l'intimidation et les relations amoureuses entre jeunes.
- ⇒ En février 2010, ESPACE Lanaudière avise la Collective qu'il ne renouvellera pas son adhésion au ROEQ. Par conséquent, il ne sera plus accrédité comme organisme ESPACE et n'appliquera plus le programme ESPACE.

### 2010-2011

- ⇒ En continuité avec le projet de visibilité et de promotion de l'année dernière, le ROEQ a poursuivi ses travaux dans la mesure de ses capacités financières.
  - ✓ Grâce aux orientations prises lors du deuxième volet du 4<sup>e</sup> congrès d'orientation et aux travaux qui ont suivi, le ROEQ a maintenant un plan marketing et un plan de communication qui seront actualisés une fois que le financement nécessaire aura été trouvé.
  - ✓ Le travail sur les contenus des divers outils promotionnels (site Internet, tract, affiche, brochure d'information) a été complété mais le ROEQ ne disposait pas des montants nécessaires pour compléter les travaux de graphisme, de programmation informatique et d'impression.
- ⇒ Tout en intensifiant ses démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour obtenir le financement récurrent de son *Plan de consolidation et de développement*, le ROEQ a tenté de diversifier ses sources de financement auprès d'autres ministères, mais aussi du côté du secteur privé.
- ⇒ Grâce aux travaux des comités responsables, la Collective a complété l'actualisation des ateliers pour les parents, pour le personnel, de la Boîte à outils d'animation et du Complément

d'information qui les accompagnent, ainsi que des trousseaux des formations préscolaire et complémentaire.

### **2011-2012**

- ⇒ En début d'année, la rencontre au cabinet de la ministre déléguée aux Services sociaux et la poursuite des démarches dans le but de faire reconnaître et financer le *Plan de consolidation et de développement du ROEQ*, ont suscité certains espoirs qui ont finalement été déçus, une fois de plus.
- ⇒ Le dossier de l'intimidation a été omniprésent au Québec cette année et le ROEQ y a contribué de diverses façons afin de rappeler l'importance de miser sur la prévention : lettres aux journaux, aux ministres concernés et, en toute fin d'année, rédaction d'un mémoire sur le *Projet de loi n° 56 visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école* et présentation en commission parlementaire le 3 avril 2012. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a inscrit ESPACE comme ressource sur son site Web.
- ⇒ Lors de la Journée nationale des enfants (JNE), la députée de Trois-Rivières, Danielle St-Amand, a distribué le ruban bleu à l'ensemble de la députation et fait une déclaration officielle pour souligner la JNE mais aussi *l'importante contribution des organismes ESPACE du Québec*.
- ⇒ En prévision du départ à la retraite de la responsable administrative en décembre 2012, la Collective a entrepris des travaux pour revoir l'organisation de la permanence.

### **2012-2013**

- ⇒ Le ROEQ a actualisé son image grâce à de nouveaux outils : visuel moteur, affiche, tract, brochure et site Web. On y retrouve une mine d'informations pratiques et des moyens de prévention, en plus de celles concernant le programme et les organismes ESPACE.
- ⇒ Cette année marque aussi l'arrivée du ROEQ sur les réseaux sociaux.
- ⇒ Le ROEQ a fait part de son analyse au Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle dans le cadre de consultations particulières sur la mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*.
- ⇒ L'atelier préscolaire a été révisé en profondeur : les anciens ateliers ont été fusionnés et le 2<sup>e</sup> jour a été modifié pour correspondre davantage à la réalité des enfants de 3 à 5 ans.
- ⇒ Au niveau de la permanence, le départ à la retraite de la responsable administrative, l'embauche d'un adjoint administratif et le déménagement d'une partie des dossiers du bureau de Victoriaville à celui de Québec ont marqué cette année.
- ⇒ Le ROEQ a joint les rangs de la *Campagne nationale pour le rehaussement financier des organismes communautaires en santé et services sociaux*, espérant obtenir enfin le financement qu'il sollicite depuis de nombreuses années auprès du MSSS.

### **2013-2014**

- ⇒ Le 31 janvier 2014 marquait le 25<sup>e</sup> anniversaire d'incorporation du ROEQ.
- ⇒ Même s'il souligne depuis fort longtemps la Journée nationale des enfants, pour la première fois cette année, le ROEQ a mis de l'avant une action commune à l'ensemble de ses membres, soit l'organisation d'une marche rassemblant les enfants et les adultes des communautés où ESPACE est présent.

- ⇒ Le ROEQ a poursuivi son implication dans la *Campagne nationale pour le rehaussement financier des organismes communautaires en santé et services sociaux* : participation à des manifestations, à des campagnes de sensibilisation sur Facebook, production de capsules Web, etc.
- ⇒ Afin de les simplifier et de les bonifier, les outils de communication ont fait l'objet d'une révision en lien avec les conclusions des congrès de 2012 et 2013.
- ⇒ Les équipes d'animation disposent maintenant d'un nouvel outil pour aider les adultes rencontrés à faire face à l'intimidation.
- ⇒ La Collective a pris une décision importante pour sa permanence en adhérant au Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes.

### 2014-2015

- ⇒ Le départ à la retraite de la coordonnatrice du ROEQ, après plus de 25 ans de service, entraîne l'embauche d'un nouveau coordonnateur du ROEQ, laissant alors vacant le poste de coordonnateur administratif (anciennement nommé adjoint administratif). Ceci permet l'embauche d'une nouvelle coordonnatrice administrative.
- ⇒ Les changements à la permanence impliquent la fermeture du bureau de Victoriaville et le transfert de fournitures et dossiers vers le siège social du ROEQ à Québec.
- ⇒ La Collective produit un guide offrant des balises claires quant à la gestion des médias sociaux.
- ⇒ Après avoir étudié divers textes sur la question de l'hypersexualisation, le ROEQ adopte une position officielle face à la sexualisation précoce des enfants qui découle de ce phénomène.
- ⇒ Le ROEQ crée un code d'éthique uniforme pour les animatrices et animateurs ESPACE.
- ⇒ Soucieuse de coordonner et de soutenir la recherche de financement faite par les organismes ESPACE et le ROEQ, la Collective se dote de nouvelles façons de faire et met en place la création du *Cahier d'expertise en matière de recherche de financement*.
- ⇒ En Commission parlementaire, le ROEQ présente son mémoire au sujet du Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle.

### 2015-2016

- ⇒ De nouvelles affiches uniformes pour l'animation des ateliers offerts aux enfants sont adoptées.
- ⇒ La comédienne Geneviève Laroche s'associe à la prévention de la violence faite aux enfants en devenant la porte-parole d'ESPACE au Québec.
- ⇒ Un processus d'autorégulation est adopté pour assurer le respect des décisions prises par la Collective et l'uniformité de certaines pratiques (voir annexe 7.9).
- ⇒ Le ROEQ rédige le *Manifeste bleu pour les droits des enfants* pour se positionner en faveur du respect des droits des enfants. Le Manifeste soulève une grande mobilisation et est signé par 188 organismes provenant de divers horizons.
- ⇒ Dans le cadre de consultations pour bâtir la Politique gouvernementale de prévention en santé, le ROEQ produit et diffuse un mémoire contenant 17 recommandations pour améliorer l'action du gouvernement québécois en matière de prévention.
- ⇒ Le ROEQ s'est impliqué dans les campagnes nationales pour le rehaussement financier des organismes communautaires, notamment en participant à la mobilisation historique des 2

et 3 novembre 2015, où plus de 1430 groupes communautaires ont interrompu leurs activités.

### 2016-2017

- ⇒ Le ROEQ participe au premier congrès de l'International Center for Assault Prevention (ICAP) qui a lieu à Atlantic City dans l'état du New-Jersey. Au cours de cet événement, le ROEQ présente le développement d'ESPACE au Québec et ses nombreux outils complémentaires au programme.
- ⇒ La Collective adopte les nouveaux cahiers d'activités complémentaires au programme ESPACE. Ils sont désormais distribués à tous les enfants qui participent aux ateliers dans les écoles.
- ⇒ Le ROEQ a tenu son 5<sup>e</sup> congrès d'orientation sous le thème *La prévention de la violence faite aux enfants en 2016 : Où en est ESPACE et où voulons-nous aller?* et a adopté quatre orientations au sujet de la promotion et de la visibilité d'ESPACE, la reconnaissance et le financement des organismes, la formule des ateliers offerts aux adultes ainsi que la prévention liée aux nouvelles technologies.
- ⇒ Une position officielle au sujet de la pauvreté est adoptée par la collective du ROEQ.
- ⇒ Par la rédaction et la diffusion d'un mémoire, le ROEQ a participé aux consultations publiques du gouvernement du Québec sur la réussite éducative.

### 2017-2018

- ⇒ Le ROEQ produit quatre capsules vidéo dans le but de rejoindre les parents.
- ⇒ Le ROEQ produit des fascicules informatifs et colorés, qui sont destinés aux parents, pour prévenir la violence et l'intimidation.
- ⇒ Le ROEQ collabore de nouveau avec Illustrations Orbis pour la création des images se retrouvant sur les fascicules et dans le *Guide pratique à l'intention des parents*.
- ⇒ À la suite d'une demande de l'Assemblée générale en 2009, la Collective travaille et adopte le *Modèle d'une politique des conditions de travail de base pour les organismes ESPACE*.
- ⇒ Le ROEQ devient un membre actif du Réseau Outils de paix.
- ⇒ Le ROEQ siège sur le comité d'experts du projet Lanterne/Awatic de la Fondation Marie-Vincent.
- ⇒ Le Ministère de la Famille sollicite le ROEQ pour son expertise en prévention de l'intimidation, ce qui mène à l'enregistrement d'une entrevue auprès de la coordonnatrice au programme.
- ⇒ En février 2018, ESPACE Laurentides avise la Collective qu'il ne renouvellera pas son adhésion au ROEQ. Par conséquent, il ne sera plus accrédité comme organisme ESPACE et n'appliquera plus le programme ESPACE.
- ⇒ À la fin mars 2018, le Ministère de la Santé et des services sociaux annonce qu'il octroie au ROEQ un important financement ponctuel pour la création d'outils en prévention de la violence faite aux enfants.

### 2018-2019

- ⇒ Le ROEQ fête son 30<sup>e</sup> anniversaire : 5 à 7 festif et buzz sur les médias sociaux ont permis de souligner cet événement.

- ⇒ Pour faire suite à la vague de dénonciations publiques en matière d'agressions sexuelles, les organismes ESPACE et le ROEQ se voient octroyer un financement non récurrent sur trois ans provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- ⇒ Le nouveau site Internet est en ligne ! Chaque organisme ESPACE a un microsite intégré.
- ⇒ Le ROEQ crée de nouvelles affiches d'animation adaptées aux Premières nations.
- ⇒ Les différents outils sont mis à jour afin d'outiller les jeunes face aux nouvelles technologies.
- ⇒ Le ROEQ est finaliste pour le prix *Ensemble contre l'intimidation* pour le projet *Capsules mobilisatrices et fascicules : outils adaptés et pratiques !*
- ⇒ 10 796 rubans bleus sont distribués dans le cadre de la Journée nationale des enfants.
- ⇒ Le ROEQ participe à une rencontre avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé.
- ⇒ Le ROEQ s'implique sur diverses coalitions, telles que la Coalition pour l'éducation à la sexualité, le Mouvement pour des écoles sans violences sexuelles, le Réseau Outils de paix, l'Advisory Board de l'International Center for Assault Prevention, le Comité d'experts du projet Lanterne de la Fondation Marie-Vincent.

### **2019-2020**

- ⇒ Le ROEQ termine l'année de son 30<sup>e</sup> anniversaire en beauté lors d'une soirée festive pendant le congrès des organismes ESPACE.
- ⇒ Le ROEQ adopte un *Guide pratique à l'intention des parents pour les Premières Nations*.
- ⇒ Le comité remaniement des ateliers destinés aux adultes travaille fort sur l'actualisation des ateliers.
- ⇒ Le site web est traduit et disponible en anglais !
- ⇒ Un cahier d'activités est disponible pour le personnel et les enfants des services de garde.
- ⇒ Une nouvelle vidéo de présentation du ROEQ est disponible, en version courte et longue.
- ⇒ 13 093 rubans ont été distribués durant la JNE.
- ⇒ Dépôt d'un mémoire dans le cadre de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse.

### **2020-2021**

- ⇒ Le financement non récurrent sur trois ans s'est terminé cette année avec une annonce du Ministère de la Santé et des services sociaux, peu avant la période des Fêtes. Les organismes ESPACE ainsi que le ROEQ peuvent maintenant compter sur un rehaussement récurrent significatif de leur financement PSOC.
- ⇒ Lancement du jeu en ligne Futuraville : Ensemble contre la violence.
- ⇒ Campagnes sur les médias sociaux #EcoutonsNosEnfants et #OutillonsNosEnfants en lien avec la pandémie de COVID-19.
- ⇒ Actualisation de la vidéo de formation pouvant être utilisée à l'interne.
- ⇒ Virage virtuel lors de nos rencontres de collectives, du congrès d'orientation ainsi que l'assemblée générale à cause de la pandémie de COVID-19.

## **7.2 DEFINITIONS UTILISEES PAR LE ROEQ**

### **ABUS\***

Usage injustifié ou excessif de quelque chose. (Dictionnaire)

En français correct, un abus sexuel n'est pas un crime mais un abus d'activité sexuelle comparable à un abus de table ou à un abus d'alcool. Très souvent, l'individu qui fait violence à autrui "abuse de son pouvoir ou de son autorité". On ne peut pas dire, cependant, qu'il "abuse cette personne" ou qu'il "abuse d'elle" car, dans le premier cas, cela signifierait qu'il la trompe et, dans le deuxième cas, qu'il profite avec excès de sa bonté. (Office de la langue française)

### **ABUS DE POUVOIR**

Comportements qui servent à tirer indûment des avantages d'une situation de pouvoir formel ou informel afin de nuire, d'entraver le développement, le bien-être, la réputation d'un individu ou d'un groupe.

### **ACTION COLLECTIVE**

Mouvement collectif qui prend les moyens d'agir, de manifester sa volonté en mobilisant d'autres personnes pour des causes politiques ou sociales de manière concertée. Par exemple, piquetage, pétitions, marches, information, représentation, sensibilisation dans le but de mobiliser les gens. (Comité organisateur du congrès d'orientation)

### **AGRESSION\***

1. Attaque non provoquée et brutale. Être victime d'une agression.
2. Atteinte à l'intégrité psychologique ou physiologique des personnes due à l'environnement visuel, sonore, etc. (nous ajouterions environnement humain). (Larousse 1998)

### **AGRESSION SEXUELLE<sup>1</sup>**

Compte tenu de la complexité de la problématique ainsi que des nombreux mythes, stéréotypes et préjugés qui l'entourent, il est primordial d'adopter une définition de l'agression sexuelle reconnaissant qu'il s'agit d'un acte de pouvoir et de domination de nature criminelle. L'agression sexuelle est définie de la façon suivante :

« Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans

---

\* Les définitions marquées d'un astérisque figurent dans la Base d'unité du ROEQ et ont été adoptées lors du Congrès d'orientation de novembre 1997. Certaines d'entre elles figurant ici, sont reprises, totalement ou en partie, du texte de la Base d'unité. Les autres définitions sont des résumés de lecture dont, malheureusement, toutes les références ne peuvent être retracées. Le dépliant de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), « Les yeux sur la violence » de 1998, a été une source d'inspiration.

<sup>1</sup> Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, gouvernement du Québec, Édition produite par : La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 2001.

celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité de la personne. »

Cette définition s'applique peu importe l'âge, le sexe, la culture, la religion et l'orientation sexuelle de la personne victime ou de l'agresseur sexuel, peu importe le type de geste à caractère sexuel posé et le lieu ou le milieu de vie dans lequel il a été fait, et quelle que soit la nature du lien existant entre la personne victime et l'agresseur sexuel. Une agression sexuelle peut prendre différentes formes : viol, abus sexuel, infractions sexuelles, contacts sexuels, inceste, prostitution et pornographie juvénile, etc.

**APPROPRIATION DU POUVOIR (EMPOWERMENT)\*:**

C'est un sentiment de pouvoir personnel et une maîtrise de ses habiletés qui amènent des actions en vue d'un changement personnel et social.

**CONTROLE**

Désir d'imposer sa volonté aux autres.<sup>2</sup>

**DEPISTAGE\***

Recherche systématique de tous les enfants victimes d'abus.  
(Comité organisateur du congrès d'orientation)

**DEPISTER\***

Rechercher systématiquement et découvrir (ce qui est apparent, ce qu'on dissimule).  
Ex. : dépister une maladie. (Petit Robert 1996)

**DETECTER\***

Déceler l'existence de (un corps, un phénomène caché), par extension : déceler, découvrir. (C'est ce que nous faisons plutôt que du dépistage qui implique une recherche systématique) (Petit Robert 1997)

**FORMES D'AGRESSIONS COMMISES ENVERS LES ENFANTS\***

Agressions verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, intimidation, exposition à la violence conjugale. (Comité organisateur du congrès d'orientation de novembre 1997)

**INTERVENTION\***

À la suite d'une demande d'aide face à un problème vécu, les objectifs poursuivis par l'intervention sont la résolution de problèmes, la réduction des conséquences pour les personnes concernées, la diminution des risques de revictimisation et la diminution des risques de récurrence. L'atteinte de ces objectifs se fait par de l'aide, de l'écoute et de la référence, selon les besoins.  
(Comité organisateur du congrès d'orientation)

---

<sup>2</sup> Diane Chayer consultation. Tirée de la formation «Colère, Violence, Agressivité», congrès ESPACE 2014.

**MISSION\***

But, tâche que l'on se donne à soi-même avec le sentiment d'un devoir. (Petit Robert)

Raison d'être de notre organisme, la problématique qui nous préoccupe ou la cause que nous défendons. C'est la réponse à la question : qui et que sommes-nous? C'est ce qui fait consensus au sein de notre organisme et qui nous distingue des autres organismes. (Tiré du document de planification stratégique)

La mission = action.

**NEGLIGENCE\***

Il y a négligence lorsque les parents ou les autres personnes qui prennent soin de l'enfant ne satisfont pas aux conditions essentielles à son développement émotionnel, psychologique et physique. (Centre national d'information sur la violence dans la famille - Santé Canada - 1996)

Façon inadéquate ou dangereuse de prendre soin d'une-d'un enfant. Manque chronique de soins sur les plans de la santé, de l'hygiène corporelle, de l'alimentation, de l'éducation, de la surveillance, manque d'attention et/ou d'affection, l'indifférence. La négligence se distingue par l'absence ou l'insuffisance de gestes essentiels au développement de l'enfant.

(Comité révision de l'atelier pour les adultes)

**PEDOPHILIE**

Trouble du comportement social s'exprimant par un abus de pouvoir, à travers la sexualité, et manifesté par une personne qui agresse sexuellement les enfants.<sup>3</sup>

**OBJECTIF\***

But à atteindre. But précis que se propose l'action. (Petit Robert) Ce qui nous permet de réaliser notre mission. (Comité organisateur du congrès d'orientation)

**PREVENTION\***

La prévention vise la réduction de l'incidence des problèmes causés par la violence et les abus de pouvoir, en s'attaquant aux facteurs de risque et à ceux qui prédisposent à la maladie. Elle s'adresse à la population générale ou à certains groupes particuliers exposés à de tels facteurs.

(Définition inspirée de Blanchet, Laurendeau, Paul et Saucier dans "La prévention et la promotion en santé mentale". (1993)

**PROMOTION\***

La promotion vise l'accroissement du bien-être personnel et collectif en développant les facteurs de robustesse et les conditions favorables à la santé. Son action porte sur les déterminants de la santé plutôt que sur les facteurs de risque, et vise la population générale ou des sous-groupes particuliers.(Définition inspirée de Blanchet, Laurendeau, Paul et Saucier dans "La prévention et la promotion en santé mentale". (1993)

---

<sup>3</sup> ROEQ, avril 2006, La pédophilie : un mal individuel ou social.

**UNIFORMITE\***

L'uniformité concerne les organismes Espace, membres du ROEQ. Elle réfère au respect de l'intégralité de certaines bases communes, notamment en ce qui a trait à l'analyse, l'approche, le contenu, les services, la formation des animatrices et animateurs et le développement d'outils et de documents relatifs à l'application du programme Espace. Elle s'exerce dans un climat d'entraide et de confiance. L'uniformité est souhaitable pour créer une concertation, éviter les dédoublements, projeter une image d'unité, de qualité et de professionnalisme.

Le but de l'uniformité n'est donc pas le contrôle pour le contrôle, mais plutôt une coordination de nos efforts pour être plus fortes et plus efficaces.

**VALEURS\***

Ce qui est vrai, beau, bien, selon un jugement personnel plus ou moins en accord avec celui de la société de l'époque. (Petit Robert 1996)

Ce sont nos critères, ce qui est important pour nous. Ce sont nos points de repère, nos références pour évaluer si nos décisions, nos actions etc. sont conformes à notre idéologie de base.

(Comité organisateur du congrès d'orientation)

**VALEURS DU COMMUNAUTAIRE QUI SOUS-TENDENT L'APPROCHE ESPACE\***

L'action des organismes communautaires se caractérise notamment par la recherche de justice, la promotion de l'autonomie individuelle et collective, un fonctionnement démocratique et l'engagement militant dans une perspective de changement social.

**VALEURS DU FEMINISME QUI SOUS-TENDENT L'APPROCHE ESPACE\*:**

Le mouvement féministe vise la reconnaissance et le respect des droits des femmes et l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur rôle dans la société.

Il établit des liens entre les agressions commises envers les enfants et celles commises envers les femmes en reconnaissant que toutes les agressions commises envers les enfants sont avant tout des actes de domination, d'oppression d'une personne qui est en situation de pouvoir, d'autorité sur un enfant.

Ceci explique l'importance accordée aux relations interpersonnelles basées sur le respect et exemptes d'abus de pouvoir ou de toute forme d'exploitation, ainsi qu'à l'égalité des droits dans le respect des différences, qu'elles soient liées au sexe, à la race, à l'âge, à la religion ou à l'orientation sexuelle.

L'appropriation du pouvoir (*empowerment*) sur soi-même, son environnement et sa réalité est aussi un élément clé du féminisme.

## **VIOLENCE<sup>4</sup>**

Contrainte et contrôle exercés intentionnellement sur une personne par la force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. L'individu ou le groupe exerçant ce contrôle se sent légitime de l'utiliser pour obtenir ou défendre un privilège ou confirmer la supériorité qu'il juge sienne.

### **VIOLENCE PHYSIQUE**

Tout acte qui va de l'atteinte à l'intégrité physique d'une personne jusqu'à mettre sa vie en danger. Le fait de battre, mordre, brûler, blesser une personne, de l'étouffer, de l'étrangler, de la frapper à coups de poings, de pieds ou avec un objet, de la pousser, de la jeter par terre ou ailleurs, de la secouer violemment, de la séquestrer et de l'attacher, sont autant de formes possibles de violence physique. La mutilation corporelle ou génitale fait partie, par delà toute notion culturelle, de la violence physique. La violence physique la plus extrême est évidemment l'homicide, l'assassinat.

« La violence physique à l'égard des enfants a ceci d'unique parmi l'ensemble des formes de violence familiale. Elle est souvent associée à la punition ou confondue avec elle. »

(Extrait du feuillet informatif 01-9820 sur la violence et la négligence à l'égard des enfants du Centre national d'information sur la violence dans la famille de Santé Bien-être Canada)

### **VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE**

La violence psychologique désigne une attaque persistante contre le sentiment de valeur personnelle. Elle se traduit par toute attitude, parole ou comportement visant à mépriser et diminuer l'estime de soi d'une personne, à miner sa confiance. Cela peut se manifester de différentes façons :

- **Rejet** : Refus de reconnaître la valeur de l'enfant et ses besoins, infantilisé. Exclusion et renvoi constant d'une image négative de l'enfant, critique et dénigrement continu, humiliation. Menaces de le mettre à la porte, de le donner ou encore l'ignorer;
- **Terreur** : Utilisation de gestes ou de verbalisations pour intimider, manipuler, exercer du chantage émotif, faire des demandes excessives réitérées, punir et maintenir un climat de peur. Exposer l'enfant à la violence conjugale et familiale.
- **Isolement** : Empêcher les contacts avec les autres, comportement qui laisse croire à l'enfant qu'il ou elle est seule-seul au monde.
- **Corruption** : Encourager l'enfant à la violence, la sexualité précoce ou à la consommation d'alcool ou de drogue.

### **VIOLENCE VERBALE**

---

<sup>4</sup> Définition adoptée par la collective du ROEQ par la résolution 15-02-3 ACT-8-131 *Actualisation des trousseaux de formation : définition de la violence.*

Toute parole visant à humilier, insulter une personne. Cela peut se manifester par des commentaires dévalorisants, des insultes, des injures, des menaces, des moqueries, des sarcasmes, des interdictions continuelles, du harcèlement sous forme d'ordres, de critiques incessantes, d'insinuations malveillantes, de cris, de hurlements.

### **INTIMIDATION**

Intimidation est le terme qu'on emploie pour qualifier le comportement de toutes personnes qui maltraitent un autre être humain en usant de force physique, d'autorité ou d'un avantage social ou intellectuel. Non limité aux enfants, le terme intimidateur s'applique aussi bien aux adultes qui maltraitent des enfants ou d'autres adultes, incluant les époux ou les conjoints. (William Voors : *L'intimidation : changer le cours de la vie de votre enfant*. Un livre pour les parents, sciences et culture, 2003.)

L'intimidation est une forme d'agressivité qui s'exerce dans le contexte d'une relation. Le jeune enfant qui commet des actes d'intimidation se sert de l'agressivité et du contrôle pour conserver une position de pouvoir par rapport à sa victime. Avec le temps, le déséquilibre de pouvoir dans la relation et sa dynamique se renforcent. La victime devient piégée dans une relation de violence. Ce problème peut aussi survenir entre des groupes d'enfants. Les principaux éléments de l'intimidation sont :

- ✓ Déséquilibre de pouvoir
- ✓ Actes blessants physiques ou psychologiques, directs (devant la victime) et indirects (dans son dos)
- ✓ Comportement répétitif.

Se taquiner, se bousculer amicalement et même faire semblant de se battre ne sont pas considérés comme des actes d'intimidation lorsque les deux enfants s'amuse. (*Centre national pour la prévention du crime, 2006*)

### **EXPOSITION A LA VIOLENCE CONJUGALE<sup>5</sup>**

Les enfants exposés à la violence conjugale sont intimement liés à la victime et à l'agresseur, ce qui les placent dans une situation d'impuissance face aux gestes de l'agresseur et de responsabilité vis-à-vis la victime.

Certains enfants éprouvent une terreur intense, la peur de la mort ou de voir mourir leur mère, de la colère et un sentiment de culpabilité et de responsabilité à l'égard de la violence (McAlister et Groves dans Maillé, 1999). Ces sentiments sont justifiés parce que les enfants sont souvent violentés à la suite d'un épisode de violence infligé à leur mère (Eisikovits et coll., 1998).

Les enfants exposés à la violence conjugale vivent dans un «environnement toxique» qui a des conséquences sur leur développement.

---

<sup>5</sup> Résumé d'un extrait tiré de LESSARD, G et F. PARADIS

**EFFET DE LA VIOLENCE CONJUGALE SUR LES RAPPORTS DANS LA FAMILLE<sup>6</sup>**

Lorsqu'il y a présence de violence conjugale dans une famille, les deux parents n'exercent pas une influence positive l'un sur l'autre. Les parents ne sont plus là pour s'entraider comme dans un couple sans violence. Il existe des liens hiérarchiques imposés par la violence et les enfants les sentent. Sous l'autorité de sa mère, l'enfant ne se sent plus en sécurité. *«Est-ce que je dois écouter papa ? Oui, c'est le chef. Est-ce que je dois écouter maman ? Non, parce qu'elle n'est jamais correcte. Si je fais ce qu'elle veut, je ne serai pas correcte-correcte non plus. Alors je ne dois pas écouter maman.»*

---

<sup>6</sup> Résumé d'un extrait : Turgeon, Joane, Comité Priorité Violence Conjugale, (2005). Les enfants exposés à la violence conjugale : Dépistage et intervention

### **7.3 PETIT LEXIQUE ADOPTE DANS LE CADRE DU 4<sup>E</sup> CONGRES D'ORIENTATION TENU EN JUIN 2009 ET EN JUIN 2010**

#### **CONGRES 2009**

(Définitions tirées du Petit Robert 2009)

##### **AIDER**

Appuyer en apportant son aide (assister, épauler, soutenir).  
Faciliter, contribuer à.

##### **CULTURE**

Ensemble des aspects intellectuels propres à une civilisation, une nation. Ex. : culture française, occidentale, gréco-latine.

Ensemble des formes acquises de comportement dans les sociétés humaines (culturel). Ex. : culture d'entreprise, d'un gouvernement.

##### **CULTUREL**

Qui est relatif à la culture, à la civilisation dans ses aspects intellectuels. Ex. : revendications culturelles des minorités.

Relatif aux formes acquises de comportement et non à l'hérédité biologique. Ex. : facteurs naturels et culturels.

##### **ETHNIE**

Ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et de culture.

##### **ETHNIQUE**

Qui sert à désigner une population. Dénomination d'un peuple.

##### **MAINTENIR**

Conserver dans le même état, faire ou laisser durer (entretenir, garder, tenir, continuer).  
Affirmer avec constance et fermeté (certifier, soutenir).  
Tenir dans la même position, empêcher de bouger, de tomber (immobiliser).

##### **PERMETTRE**

Rendre possible, faire que quelque chose soit possible.  
Donner le moyen, l'occasion, la possibilité de (possible).

##### **PROMOUVOIR**

Encourager, favoriser, soutenir, provoquer la création, l'essor, le succès de.  
Mettre en promotion un produit, chercher à attirer l'attention.

**RECONNAITRE**

Accepter, tenir pour vrai, valable (admettre, avouer).

Admettre pour vrai après avoir nié, ou après avoir douté, accepter malgré des réticences.

Tenir pour vrai après une recherche, être conduit à connaître, à savoir (constater, découvrir).

**REVENDIQUER**

Réclamer une chose sur laquelle on a un droit.

Demander avec force, comme un dû, réclamer, exiger.

**SOUTENIR**

Empêcher de fléchir, en apportant secours, réconfort (aider, appuyer, encourager).

Aider en intervenant financièrement (financer, subventionner, commanditer, parrainer, sponsoriser).

Appuyer en prenant parti en faveur de (défendre, cautionner).

**CONGRES 2010**

(Définitions tirées du Petit Robert 2009/Larousse 2009/Wikipédia ou particulières au ROEQ)

**ACTIVITE**

Ensemble des actes coordonnés et des travaux de l'être humain; fraction spéciale de cet ensemble. Ensemble des actions diverses menées dans un secteur, ou qui se manifestent dans un lieu.

**ACTION**

Fait ou faculté d'agir, de manifester sa volonté, en accomplissant quelque chose. Manifestation concrète de l'activité de quelqu'un, d'un groupe.

**AUTONOMIE ABSOLUE**

Les organismes membres peuvent choisir ce qu'ils veulent; ils ont le libre choix.

**AUTONOMIE BALISEE**

Les organismes membres ont une certaine marge de manœuvre, mais respectent certaines normes uniformes.

**DOCUMENT**

Écrit servant d'information, de preuve. Ex. : document sur la dernière guerre.

**GUIDE**

Ouvrage contenant des informations générales ou pratiques pour les voyageurs, les touristes et décrivant un lieu, ses ressources (restaurants, hôtels, transports, musées, curiosités, etc.). Ex. : guide touristique, guide gastronomique.

Ce n'est donc pas exactement ce que nous recherchons. Par contre, le terme « code » pourrait s'approcher davantage de ce que nous cherchons et être plus clair quand on considère certaines des définitions de ce mot :

*Code* : Décret ou loi étendue, réglant un domaine particulier.  
Ensemble de règles, de préceptes, de prescriptions.

*Prescriptions* : Ordre expressément formulé, avec toutes les précisions utiles.

*Pratique* : Qui détermine la conduite, normatif.

**INCOMPARABLE**

Qui ne peut être comparé à autre chose ; qui n'a pas son semblable.

À qui ou à quoi rien ne semble pouvoir être comparé (en bien) ; sans pareil (inégalable, supérieur, unique, remarquable).

**INCONTOURNABLE**

Qui ne peut être contourné, évité; dont il faut tenir compte (inéluçtable, inévitable, indispensable).

**MATERIEL**

Ensemble des objets, éléments nécessaires à un fonctionnement, une activité, une exploitation, une réalisation (matériel éducatif, pédagogique d'une école).

**NORME**

Ensemble de règles d'usage, de prescriptions techniques, relatives aux caractéristiques d'un produit ou d'une méthode, édictées dans le but de standardiser et de garantir les modes de fonctionnement, la sécurité et les nuisances.

**OUTIL**

Objet fabriqué qui sert à agir sur la matière, à faire un travail (appareil, engin, instrument, machine). Désigne en général un objet simple utilisé directement par la main. Élément d'une activité qui n'est qu'un moyen, un instrument. Ex. : les statistiques sont un simple outil d'aide à la gestion. Tout instrument qui sert à faire le travail. Ex. : ce livre est un outil indispensable, etc.

**PROCEDURE**

Manière de procéder; méthode, marche à suivre pour aboutir à un résultat.

**PROCESSUS**

Ensemble de phénomènes se déroulant dans le même ordre; façon de procéder.

**SERVICE**

Action de servir, de s'acquitter de certains devoirs ou de certaines fonctions envers une personne ou une collectivité; le résultat de cette action. Ce qu'on fait pour quelqu'un contre paiement ou rémunération. Ex. : offres de service.

**TEXTUALITE**

Ce mot n'existe pas.

**TEXTUEL**

Qui est tiré du texte, figure dans le texte.  
Conforme au texte, exact, littéral (cf. mot à mot).

**TEXTUELLEMENT**

D'une manière exactement conforme (au texte, aux paroles) (cf. mot à mot).

**UNIFORME**

Qui présente des éléments tous semblables; dont toutes les parties sont identiques ou perçues comme telles.

Qui ne varie pas ou très peu. Dont les caractéristiques, l'aspect restent les mêmes d'un bout à l'autre.

Qui ressemble beaucoup aux autres, même, pareil.

Antonymes : changeant, divers, fluctuant, inconsistant, inégal, irrégulier, différent, dissemblable, distinct, disparate, hétéroclite, hétérogène, mélangé, mêlé, varié.

**Plus précisément pour le ROEQ**

Le matériel produit par le ROEQ est identique pour tous les organismes membres et ne peut être modifié sans que cela soit ramené à la collective du ROEQ. De plus, dans certains cas, son utilisation peut être obligatoire.

## 7.4 MATÉRIEL PRODUIT PAR LE ROEQ

MATÉRIEL PRODUIT PAR LE ROEQ <sup>1</sup>						
TYPE DE MATÉRIEL	TITRE	UNIFORME	UTILISATION OBLIGATOIRE	AUTONOMIE ABSOLUE	AUTONOMIE BALISÉE	COMMENTAIRES
ADMINISTRATIF	Base d'unité du ROEQ *** (incluant les Règlements généraux)	X	X			
	Cahiers des résolutions du ROEQ ***	X	X			
	Code de déontologie destiné aux formatrices et formateurs du Regroupement des organismes ESPACE du Québec	X	X			
	Guide pratique à l'intention des administratrices et des administrateurs de la Collective du ROEQ ***	X	X			
	Guide pratique pour s'impliquer dans un organisme ESPACE *** (contient <i>Outils de communication : partie I</i> )		X		X	La section sur les outils de communication est uniforme, à moins qu'un organisme ait fait la demande et ait reçu l'approbation de la collective du ROEQ pour utiliser d'autres outils de communication.  Les organismes peuvent ajouter une section à ce guide pour préciser des aspects propres à leur fonctionnement.

<sup>1</sup> Lorsqu'un titre est suivi de « \*\*\* », cela signifie que tous les organismes membres du ROEQ devraient en avoir une copie en leur possession.  
Un titre en **gras souligné** signifie que le document est disponible en français et en anglais.

MATERIEL PRODUIT PAR LE ROEQ						
TYPE DE MATERIEL	TITRE	UNIFORME	UTILISATION OBLIGATOIRE	AUTONOMIE ABSOLUE	AUTONOMIE BALISEE	COMMENTAIRES
ADMINISTRATIF (suite)	Historique du ROEQ ***	X				
	Historique sur la cotisation ***	X				
	Historique <i>Rapport du comité ad-hoc (répartition CALACS-ESPACE) ***</i>	X				
IMPLANTATION	Nouvel organisme : Trousse d'implantation	X	X			
	Trousse pour le comité de sélection	X	X			
	Trousse de formation : fonctionnement en Collective et outils de communication (nouvel organisme)	X	X			
	Trousse Outils de travail de l'animatrice-animateur d'expérience et de l'organisme membre impliqué dans la co-animation avec le nouvel organisme	X	X			

MATÉRIEL PRODUIT PAR LE ROEQ						
TYPE DE MATÉRIEL	TITRE	UNIFORME	UTILISATION OBLIGATOIRE	AUTONOMIE ABSOLUE	AUTONOMIE BALISÉE	COMMENTAIRES
FORMATION	Code des pratiques du ROEQ concernant la formation et la certification des formatrices et des formateurs ESPACE ***	X	X			
	DVD de formation ***	X			X	Utilisation du DVD au besoin.
	Code des pratiques du ROEQ concernant la formation et la certification des animatrices et animateurs ESPACE ***	X	X			Ce document contient le <i>Code d'éthique destiné aux animatrices et animateurs ESPACE</i> . Celui-ci est uniforme et obligatoire.
	Recueil d'outils de formation destiné à la formatrice-au formateur ESPACE				X	
	Trousse de formation de formatrices-formateurs ESPACE (coordination au programme, candidate-candidat)	X	X			
	Trousse de formation primaire de base (formatrice-formateur, candidate-candidat***, Boîte à outils***) (contient <i>Outils de communication : partie I</i> ***)	X	X			
	Trousse complémentaire (formatrice-formateur, candidate-candidat***) (contient <i>Outils de communication : partie II</i> ***)	X	X			
	Trousse préscolaire (formatrice-formateur, candidate-candidat***)	X	X			

MATÉRIEL PRODUIT PAR LE ROEQ						
TYPE DE MATÉRIEL	TITRE	UNIFORME	UTILISATION OBLIGATOIRE	AUTONOMIE ABSOLUE	AUTONOMIE BALISÉE	COMMENTAIRES
ANIMATION	<u>Texte de l'atelier préscolaire</u> : milieu de garde et maternelle ***	X	X			
	<u>Cartable des textes d'atelier pour le primaire</u> : 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles ***	X	X			
	<u>Cartable des textes des ateliers pour adultes</u> ***	X	X			
	<u>Boîte à outils d'animation complémentaire aux ateliers pour adultes</u> ***	X			X	Les organismes ne sont pas obligés de l'utiliser, mais s'ils le font, ce sont ces outils qui sont utilisés et qui se trouvent dans le cartable des textes d'ateliers pour adultes.
	<u>Complément d'information pour l'équipe d'animation</u> ***	X			X	Les organismes ne sont pas obligés de l'utiliser, mais s'ils le font, ce sont ces outils qui sont utilisés et qui se trouvent dans le cartable des textes d'ateliers pour adultes.
	<u>Affiches des droits et des stratégies</u> ***	X	X			
	<u>Cahiers d'activités en complément au programme ESPACE</u> ***	X	X			

MATÉRIEL PRODUIT PAR LE ROEQ						
TYPE DE MATÉRIEL	TITRE	UNIFORME	UTILISATION OBLIGATOIRE	AUTONOMIE ABSOLUE	AUTONOMIE BALISÉE	COMMENTAIRES
ANIMATION (suite)	<b><u>Guide pratique à l'intention des parents</u></b> ***	X	X			
	Photos pour illustrer les droits ***	X	X			
	Schémas corporels		X		X	Le ROEQ peut fournir des schémas corporels, cependant ce n'est pas uniforme présentement. Si la Collective poursuit dans sa lignée d'uniformiser le matériel utilisé pour les animations d'ateliers, ce serait à modifier ici.
	Guide pratique à l'intention des parents (adapté aux Premières Nations du Québec)	X			X	
	Affiche des droits et des stratégies (adaptée aux Premières Nations du Québec)	X			X	
	Plaque de reconnaissance***	X			X	
PROMOTION	<b><u>Affiche ESPACE</u></b> ***	X				
	<b><u>Brochure ESPACE</u></b> ***	X				
	<b><u>Tract personnalisé</u></b> ***	X				

MATÉRIEL PRODUIT PAR LE ROEQ						
TYPE DE MATÉRIEL	TITRE	UNIFORME	UTILISATION OBLIGATOIRE	AUTONOMIE ABSOLUE	AUTONOMIE BALISÉE	COMMENTAIRES
PROMOTION (suite)	<u>Chemise à pochette et mini-pochette</u> ***	X				
	<u>DVD de présentation</u> ***	X				
	<b>Matériel de promotion du Jeu en ligne Futuraville : Ensemble contre la violence</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bandeaux Facebook et Instagram</li> <li>- Vidéo promotionnelle du jeu</li> <li>- Zone jeunesse sur notre site web</li> <li>- Flyer destiné aux adultes</li> <li>- Affiche 11X17</li> <li>- Flyer destiné aux enfants</li> <li>- Signet destiné aux enfants</li> <li>- Collant destiné à être apposé sur les cahiers remis aux enfants du 2 et 3<sup>e</sup> cycle.</li> </ul>	X			X	
	Logo ESPACE *** Logo ESPACE personnalisé*** Logo ROEQ***	X	X			Les logos ne peuvent être modifiés d'aucune manière.
	Papeterie (incluant papier en-tête, enveloppes)	X	X			Le papier en-tête peut être avec ou sans les coordonnées de l'organisme, à sa convenance.
	Carte d'affaire			X		

DIVERS	Affiche de la Journée nationale des enfants			X		
	Recueil d'activités-Journée nationale des enfants ***			X		
	Guide pour l'utilisation des médias sociaux ***			X		
	Recueil des communiqués et des lettres ouvertes transmis aux médias par le ROEQ ***			X		
	Recueil des références et connaissances au sujet de la violence faite aux enfants liée aux nouvelles technologies ***			X		
	Document d'information au sujet des infolettres ***			X		
	Modèle d'une politique des conditions de travail de base pour les organismes ESPACE ***			X		
	ESPACE et les 8 critères de l'action communautaire autonome ***			X		

## **7.5 SERVICES OFFERTS, ACTIVITES, MATERIEL NECESSAIRE**

### **LEXIQUE**

#### **ACTIVITE**

Ensemble des actes coordonnés et des travaux de l'être humain; fraction spéciale de cet ensemble. Ensemble des actions diverses menées dans un secteur, ou qui se manifestent dans un lieu.

#### **ACTION**

Fait ou faculté d'agir, de manifester sa volonté, en accomplissant quelque chose. Manifestation concrète de l'activité de quelqu'un, d'un groupe.

#### **AUTONOMIE ABSOLUE**

Les organismes membres peuvent choisir ce qu'ils veulent; ils ont le libre choix.

#### **AUTONOMIE BALISEE**

Les organismes membres ont une certaine marge de manœuvre, mais respectent certaines normes uniformes.

#### **DOCUMENT**

Écrit servant d'information, de preuve. Ex. : document sur la dernière guerre.

#### **MATERIEL**

Ensemble des objets, éléments nécessaires à un fonctionnement, une activité, une exploitation, une réalisation (matériel éducatif, pédagogique d'une école).

#### **OUTIL**

Objet fabriqué qui sert à agir sur la matière, à faire un travail (appareil, engin, instrument, machine). Désigne en général un objet simple utilisé directement par la main. Élément d'une activité qui n'est qu'un moyen, un instrument. Ex. : les statistiques sont un simple outil d'aide à la gestion. Tout instrument qui sert à faire le travail. Ex. : ce livre est un outil indispensable, etc.

#### **SERVICE**

Action de servir, de s'acquitter de certains devoirs ou de certaines fonctions envers une personne ou une collectivité; le résultat de cette action. Ce qu'on fait pour quelqu'un contre paiement ou rémunération. Ex. : offres de service.

#### **UNIFORME**

Qui présente des éléments tous semblables; dont toutes les parties sont identiques ou perçues comme telles.

Qui ne varie pas ou très peu. Dont les caractéristiques, l'aspect restent les mêmes d'un bout à l'autre.

Qui ressemble beaucoup aux autres, même, pareil.

Antonymes : changeant, divers, fluctuant, inconsistant, inégal, irrégulier, différent, dissemblable, distinct, disparate, hétéroclite, hétérogène, mélangé, mêlé, varié.

### Plus précisément pour le ROEQ :

Le matériel produit par le ROEQ est identique pour tous les organismes membres et ne peut être modifié sans que cela soit ramené à la collective du ROEQ. De plus, dans certains cas, son utilisation peut être obligatoire.

### LEGENDE

**(AA)** autonomie absolue **(AB)** autonomie balisée

**(O)** utilisation obligatoire **(U)** uniforme **(AA→U)** ou **(AB→U)** : le « →U » indique que ce sera uniforme une fois certains travaux complétés

SERVICES OFFERTS	ACTIVITES	MATERIEL NECESSAIRE	Documents*	Outils*
APPLICATION DU PROGRAMME ESPACE	Promotion : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Envoi d'informations</li> <li>❖ Rencontres d'information</li> </ul>	Trousse de promotion	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lettre d'introduction et autres documents régionaux pouvant inclure diverses informations régionales <b>(AA)</b></li> <li>✓ Tract personnalisé <b>(U)</b></li> <li>✓ Dépliant complémentaire de l'organisme <b>(AA)</b></li> <li>✓ Brochure ESPACE <b>(U)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Chemise à pochettes <b>(U)</b></li> <li>✓ Mini-pochette <b>(U)</b></li> <li>✓ Carte d'affaire <b>(AA)</b></li> <li>✓ DVD promotionnel <b>(U)</b></li> </ul>
	Organisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Planification (avant les ateliers)</li> <li>❖ Animation (pendant les ateliers)</li> <li>❖ Fermeture (après les ateliers)</li> </ul>	Administratif	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contrat <b>(AB)<sup>1</sup></b></li> <li>✓ Lettre d'invitation aux adultes <b>(ABO)<sup>2</sup></b></li> <li>✓ Formulaires, incluant les feuilles de suivis, pour les rencontres individuelles post-ateliers <b>(AA)</b></li> <li>✓ Grilles d'auto et de co-évaluation <b>(ABO)<sup>3</sup></b></li> <li>✓ Évaluation des ateliers pour adultes par les participant-e-s <b>(UO)<sup>4</sup></b></li> <li>✓ Évaluation des ateliers pour enfants par le personnel: milieu de garde <b>(UO)</b></li> <li>✓ Évaluation des ateliers pour enfants par le personnel: maternelle <b>(UO)</b></li> </ul>	

<sup>1</sup> Chaque organisme rédige son contrat comme il le souhaite, cependant il doit être précisé que le coût des ateliers peut varier suivant les subventions reçues par l'organisme. De plus, l'organisme doit indiquer la valeur des ateliers telles que décrite dans la résolution 13-10-2 F-13-86 Valeur des ateliers ESPACE.

<sup>2</sup> La lettre d'invitation pour les parents comportera certaines sections identiques, notamment pour tenir compte de l'opinion juridique concernant les rencontres individuelles post-ateliers.

<sup>3</sup> Chaque organisme doit prévoir une évaluation d'équipe d'animation suite à chaque atelier, cependant, il peut utiliser la grille qu'il veut, sauf pour les personnes en probation.

<sup>4</sup> Les organismes ont le choix entre 2 formulaires.

			<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Évaluation des ateliers pour enfants par le personnel: 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle <b>(UO)</b></li> <li>✓ Évaluation des ateliers pour enfants par le personnel: 3<sup>e</sup> cycle <b>(UO)</b></li> <li>✓ Évaluation des ateliers pour enfants par les enfants <b>(AA)</b></li> <li>✓ Bilan écrit remis au milieu visité <b>(O)</b><sup>5</sup></li> </ul>	
<b>Commentaires</b>	Ce tableau a été adopté en avril 2010. Des modifications y ont été apportées conformément au procès-verbal de la collective du ROEQ de février 2012, #3.2, pages 2 à 5.			

SERVICES OFFERTS	ACTIVITES	MATERIEL NECESSAIRE	Documents	Outils
<b>APPLICATION DU PROGRAMME ESPACE</b> (suite)	Animation d'ateliers : ❖ Préscolaires	Animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Texte pour milieu de garde <b>(UO)</b></li> <li>✓ Texte pour la maternelle <b>(UO)</b></li> <li>✓ Cahier d'activités en complément au programme ESPACE <b>(ABO→U)</b><sup>6</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Scénario de la confiance du jour 3 <b>(UO)</b></li> <li>✓ Jouet <b>(AA)</b><sup>7</sup></li> <li>✓ Poupées <b>(ABO)</b><sup>8</sup></li> <li>✓ Photos des droits <b>(UO)</b></li> <li>✓ Texte écrit de la chanson sur le schéma corporel <b>(UO)</b></li> <li>✓ Schémas corporels <b>(ABO→U)</b></li> <li>✓ Affiches des droits et des stratégies <b>(U)</b></li> <li>✓ Aide-mémoire <b>(ABO→U)</b><sup>9</sup></li> <li>✓ Autocollants d'identification <b>(ABO)</b><sup>10</sup></li> <li>✓ Affiche ESPACE <b>(AAU)</b></li> </ul>

<sup>5</sup> Un bilan écrit doit être remis, mais il peut prendre la forme que l'organisme choisit en tenant compte de la liste adoptée par la collective du ROEQ quant aux éléments communs à y retrouver. Voir la résolution 14-02-3 PR-15-126 Rapport remis aux milieux visités : liste des éléments à intégrer.

<sup>6</sup> Les organismes peuvent utiliser le même document qu'au primaire en tenant compte des âges recommandés pour les activités ou utiliser un document régional préalablement approuvé par le ROEQ.

<sup>7</sup> Jour 1 : un jouet (une pelle ou une balle) Le jouet devrait être assez neutre pour ne pas distraire les enfants (pas de brillants, de collants de super héros, etc.). Jour 3 : ensemble de blocs ou autre jouet (celui-ci peut être choisi à même les jouets du groupe).

<sup>8</sup> Les poupées doivent répondre à certains critères bien précis en lien avec leur rôle, mais n'ont pas à être parfaitement identiques d'un organisme à l'autre.

<sup>9</sup> Un aide-mémoire doit être remis à chaque enfant mais n'a pas à être identique d'un organisme à l'autre. Éventuellement, il est possible que des critères bien précis viennent baliser davantage cet outil.

<sup>10</sup> Un autocollant d'identification doit être remis à chaque enfant mais n'a pas à être identique d'un organisme à l'autre.



SERVICES OFFERTS	ACTIVITES	MATERIEL NECESSAIRE	Documents	Outils
APPLICATION DU PROGRAMME ESPACE (suite)	Animation d'ateliers (suite) ❖ Primaires	Animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Textes 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> cycles (UO)</li> <li>✓ Cahiers d'activités en complément au programme ESPACE (UO)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affiches des droits et des stratégies (U)</li> <li>Aide-mémoire (ABO→U)<sup>11</sup></li> <li>Autocollants d'identification (ABO)<sup>12</sup></li> <li>Montre ou sablier (ABO)<sup>13</sup></li> <li>Sonnette ou pancarte « récréation » (AA)<sup>14</sup></li> <li>Cartons des questions posées aux enfants (UO)<sup>15</sup></li> <li>Journal intime et crayon (AB)<sup>16</sup></li> <li>Scénario de la confiance (UO)</li> </ul>

<sup>11</sup> Un aide-mémoire doit être remis à chaque enfant mais n'a pas à être identique d'un organisme à l'autre. Éventuellement, il est possible que des critères bien précis viennent baliser davantage cet outil.

<sup>12</sup> Un autocollant d'identification doit être remis à chaque enfant mais n'a pas à être identique d'un organisme à l'autre.

<sup>13</sup> Ce matériel doit être prévu mais l'organisme choisit le modèle qui lui convient.

<sup>14</sup> À utiliser de façon facultative.

<sup>15</sup> Page 21 du texte de l'atelier du 3<sup>e</sup> cycle, il est écrit : « Les questions déjà écrites sur un carton et numérotées de 1 à 6. (Note : vous trouverez les questions sur une feuille en annexe.)»

<sup>16</sup> Le journal intime est un outil facultatif, cependant, s'il est utilisé, il doit respecter certains critères bien précis.

SERVICES OFFERTS	ACTIVITES	MATERIEL NECESSAIRE	Documents	Outils
APPLICATION DU PROGRAMME ESPACE (suite et fin)	❖ Pour les adultes	Animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Canevas de base (parents/personnel) (UO)</li> <li>✓ Liste des ressources du milieu (ABO)</li> <li>✓ Guide pratique à l'intention des parents (UO)</li> <li>✓ Brochure ESPACE (UO)</li> </ul>	Boîte à outils et Complément d'information (UAB) <sup>17</sup> Présentation « Power point » (AA) Table de ressources et d'informations diverses (AA)
	Rencontres post-ateliers	Marche à suivre	✓ Rencontres individuelles, signalement et confidentialité (UO)	
	Activité de transition	Marche à suivre	✓ Voir la présentation de l'activité de transition à la fin des ateliers primaires et à la fin du jour 2 de l'atelier préscolaire. (UO)	
ÉCOUTE ET REFERENCE	Enfants : ❖ Recevoir les demandes et y répondre par téléphone ou par courriel (autres que les rencontres postatelier).	Administratif		✓ Relevé pour statistiques (AA)
	Adultes ❖ Recevoir les demandes des personnes ayant participé ou non aux ateliers ESPACE et y répondre.	Administratif		✓ Relevé pour statistiques (AA)

<sup>17</sup> Les organismes ne sont pas obligés de les utiliser, mais s'ils le font, ce sont ces outils qui sont utilisés.

SERVICES OFFERTS	ACTIVITES	MATERIEL NECESSAIRE	Documents	Outils
<b>PARTAGE D'EXPERTISE ET COLLABORATION EN LIEN AVEC SA MISSION ET SES VALEURS</b>  <u>(toujours suite à une analyse des impacts possibles)</u>	En milieu scolaire ou de garde : ❖ Animation/présentation pour enfants ou adultes afin de répondre aux besoins spécifiques du milieu (idéalement, suite à l'application intégrale du programme ESPACE et ce, dans un délai le plus rapproché possible à l'intérieur d'une année).	Aide à la prise de décision		✓ Questions à se poser avant d'accepter (outil à développer afin de faciliter le travail d'analyse et de réflexion) <sup>18</sup>
	Hors milieu scolaire ou de garde : ❖ Présentations variées pour enfants ou adultes afin de répondre à des besoins spécifiques d'un milieu. Ex. : conférences, kiosques d'information, Journée nationale des enfants, pièce de théâtre, bulletin d'informations, formations diverses (fonctionnement en collective, outils de communication, etc.), émissions radio/télé, articles de journaux, café rencontres, etc.	Aide à la prise de décision		✓ Questions à se poser avant d'accepter (outil à développer afin de faciliter le travail d'analyse et de réflexion) <sup>19</sup> ✓ Grille Médias (AB)
	Participation à des : ❖ Groupes de travail ❖ Tables de concertation ❖ Mobilisations du mouvement communautaire ❖ Etc.	Aide à la prise de décision		✓ Regroupement des organismes ESPACE du Québec : Outil-Guide pour les offres de services, des ententes de services, des concertations - Section 2: Guide pour les partenariats (AB)

<sup>18</sup> Cote à venir, une fois cet outil complété.

<sup>19</sup> Cote à venir, une fois cet outil complété.

## **7.6 PROCESSUS POUR SOUMETTRE A L'APPROBATION DU ROEQ DE NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION OU DES MODIFICATIONS AUX OUTILS ACTUELS**

17-10-2

PR-6-78

### **MODIFICATION AU PROCESSUS POUR SOUMETTRE À LA COLLECTIVE DU ROEQ DE NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION OU DES MODIFICATIONS AUX OUTILS ACTUELS**

Considérant :

- la résolution 09-06-AG COR-17 « *Uniformité : le fonctionnement des organismes Espace* » ;
- les outils de communication du ROEQ;

Hélène Lepage propose ce qui suit comme processus pour soumettre à l'approbation du ROEQ de nouveaux outils de communication ou des modifications aux outils actuels :

- La demande doit provenir de la Collective d'un organisme ESPACE ou être une demande de l'équipe de la permanence du ROEQ et non d'individu. Dans le cas d'un organisme, elle doit avoir fait l'objet de discussion au sein des diverses instances de l'organisme et fait consensus non seulement au sein de la Collective de celui-ci, mais aussi de l'équipe de travail (permanence au bureau, équipe d'animation) et des formatrices et formateurs ESPACE, s'il y a lieu.
- La demande est acheminée par écrit à la coordination du ROEQ qui la transmettra à la collective du ROEQ pour discussion. Celle-ci verra à prévoir du temps lors d'une réunion de la collective du ROEQ en vue d'une prise de décision, dès que possible, en tenant compte des dossiers en cours.
- Pour être soumise à la collective du ROEQ pour étude, une demande doit inclure toutes les informations permettant de comprendre en quoi consistent les nouveaux outils proposés ou les modifications demandées aux outils actuels. Elle doit aussi spécifier :
  - ✓ pourquoi l'organisme ou la permanence souhaite utiliser ces nouveaux outils ou modifier les outils actuels;
  - ✓ en quoi ces nouveaux outils ou les modifications demandées respectent les valeurs, les principes, l'analyse et le fonctionnement en collective que prône le ROEQ et qui sont exposés dans la Base d'unité.
  - ✓ S'il s'agit de nouveaux outils, remplaceront-ils les outils actuels du ROEQ ou leur seront-ils complémentaires ? En d'autres mots, quelle place sera réservée aux outils actuels de communication du ROEQ ?
- La Collective analyse la demande en fonction des critères énumérés ci-haut afin de déterminer si les nouveaux outils suggérés ou ceux modifiés sont cohérents avec ses valeurs, ses principes, son analyse et le fonctionnement en Collective.
  - ✓ Si oui, ces outils étant reconnus par le ROEQ, ils pourront être utilisés par les organismes ESPACE qui le désirent et la permanence du ROEQ.
  - ✓ Sinon, ils seront exclus de la liste des outils reconnus par le ROEQ et ne seront pas utilisés.

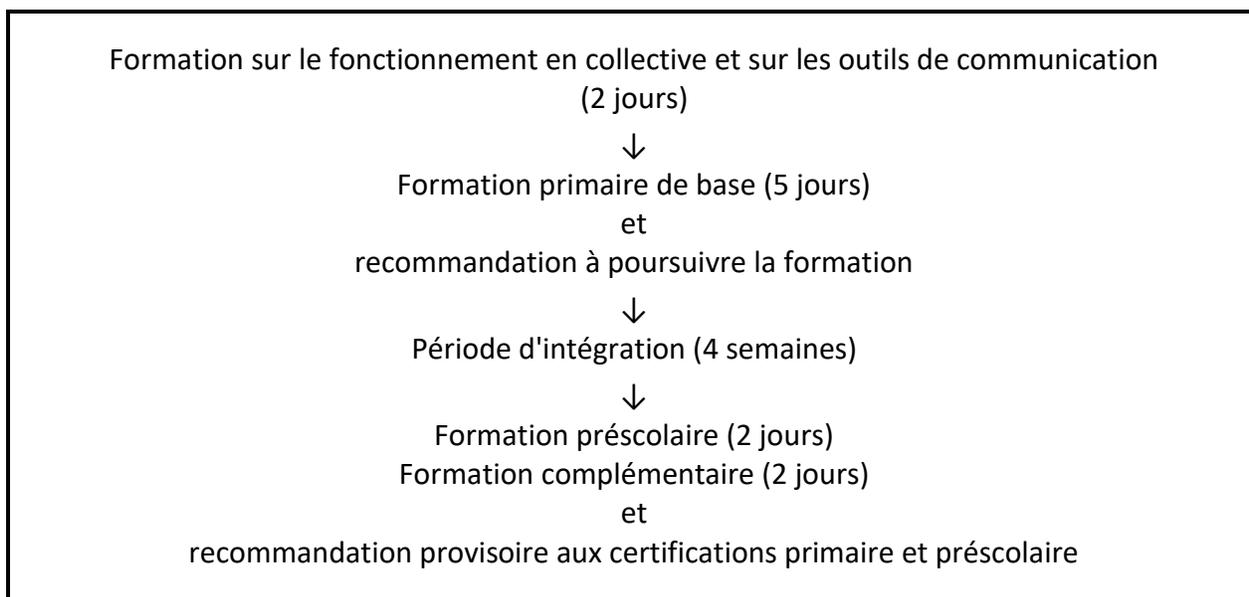
Cette résolution rend caduque la résolution 09-10-2 PR-15-54 *Processus pour soumettre à l'approbation du ROEQ de nouveaux outils de communication ou des modifications aux outils actuels.*

Appuyée par Janie Bergeron. Adoptée à l'unanimité.

## 7.7 NOUVEL ORGANISME ESPACE : PROCESSUS DE CERTIFICATION

### NOUVEL ORGANISME ESPACE : PROCESSUS DE CERTIFICATION

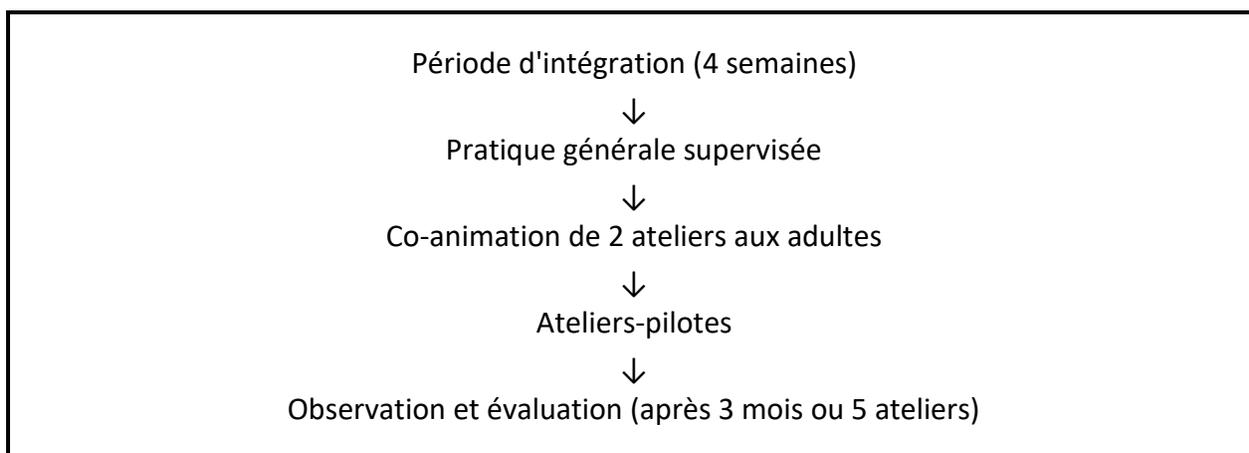
#### 1. CERTIFICATION



#### 1.1 FORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT EN COLLECTIVE ET LES OUTILS DE COMMUNICATION

Ces deux jours de formation s'adressent aux candidates animatrices et aux candidats animateurs, ainsi qu'à toutes les personnes impliquées dans la mise sur pied du nouvel organisme et dans la gestion de celui-ci.

#### 2. PROBATION



### **2.1 PRATIQUE GENERALE SUPERVISEE**

La collective du ROEQ délègue une animatrice d'expérience afin d'apporter du support lors d'une pratique générale. L'animation d'un atelier adulte, l'animation et les jeux de rôles pour les ateliers enfants primaires et préscolaires seront pratiqués. Un *feed-back* sera donné aux participantes et participants à partir des grilles d'observation appropriées et des recommandations seront faites, par l'animatrice d'expérience, à la collective du ROEQ, via la coordination aux programmes, en vue de **permettre la continuation du processus de certification**.

**Note** : L'animatrice d'expérience, qui ira superviser lors de la pratique générale, devra s'assurer que les personnes recommandées à la certification ont rempli les conditions émises lors formations primaires de base, primaire complémentaire et préscolaire.

### **2.2 COANIMATION DE DEUX ATELIERS D'ADULTES**

Après étude de l'atelier dans son ensemble, le nouvel organisme fait part à sa marraine de son désir de :

- ou joindre 2 candidates animatrices à deux ateliers aux adultes dans un organisme membre du ROEQ situé le plus près possible du nouvel organisme afin d'animer partiellement et conjointement avec une animatrice d'expérience. La marraine se charge de trouver l'organisme le plus proche possible.
- ou qu'une animatrice d'expérience d'un organisme membre du ROEQ, et situé le plus près possible du nouvel organisme, se joigne à 2 candidates animatrices afin d'animer partiellement et conjointement deux ateliers aux adultes dans la région du nouvel organisme. La marraine se charge de trouver l'animatrice d'expérience venant de l'organisme le plus proche possible. Le nouvel organisme se charge d'organiser les ateliers aux adultes.

Les deux ateliers aux adultes seront idéalement un atelier de parents et un atelier de personnel préscolaire ou scolaire.

### **2.3 OBSERVATION ET EVALUATION (APRES 3 MOIS OU 5 ATELIERS)**

Après 3 mois ou 5 ateliers, la même animatrice d'expérience ira observer pendant 3 jours, au nom du ROEQ, un atelier du premier et du deuxième cycle primaire et un atelier préscolaire. Les objectifs, lors de ces 3 jours, sont :

- d'offrir du support à l'équipe d'animation ;
- d'évaluer le modèle d'animation du nouvel organisme ;
- d'analyser et de commenter les rencontres post-atelier.

Un *feed-back* sera donné aux participantes et participants à partir des grilles d'observation appropriées.

Des recommandations seront faites, par l'animatrice d'expérience, à la coordination au programme qui les acheminera à la collective du ROEQ en vue de **finaliser les processus de certification des animatrices et animateurs et d'accréditation du nouvel organisme**.

**3. CERTIFICATION ET ACCREDITATION**

Une fois toutes ces étapes complétées, les processus de certification et d'accréditation sont finalisés par la collective du ROEQ

Ce qui précède fait référence à la résolution 00-2-3 PR-36-11

## 7.8 OBSERVATION LORS DES COLLECTIVES DU ROEQ

04-05-1

D-4-23

### REUNIONS DE COLLECTIVE DU ROEQ: POLITIQUE CONCERNANT LA PRESENCE D'OBSERVATRICES ET D'OBSERVATEURS DE L'INTERNE.

- Considérant que les réunions de collective ne sont pas des séances publiques d'information;
- Considérant que l'observation lors des réunions de collective permet de mieux connaître le fonctionnement en collective, de s'approprier les outils de communication, de mieux comprendre les différents dossiers du ROEQ et peut donc faciliter l'intégration d'une future-d'un futur représentante-représentant, l'implication d'une personne dans un dossier particulier d'un organisme, etc.;
- Considérant la possibilité d'avoir de l'information sur le ROEQ autrement que par la présence pendant les réunions de collective: échanges avec la-le représentante-représentant de son organisme, participation à l'assemblée générale annuelle, procès-verbaux, rapport annuel, bilan financier, informations écrites, etc.;
- Considérant l'importance de conserver la confidentialité de certains sujets;
- Considérant l'impact sur la dynamique de la collective d'avoir des personnes qui observent et l'importance de préserver une aisance de fonctionnement;
- Considérant que l'encadrement nécessaire devrait être assumé par la-le représentante-représentant officielle-officiel de l'organisme membre d'où vient la personne qui vient observer;
- Considérant le risque que l'information soit mal comprise, mal retransmise ou mal utilisée;
- Considérant qu'un-e représentant-e officiel-le peut souhaiter avoir ponctuellement le support de quelqu'un de son organisme;

Jacinthe Poirier propose que la coordonnatrice du ROEQ analyse les demandes venant de ses organismes membres pour observer lors des réunions de collective en appliquant les critères suivants:

- 1° Un organisme Espace peut déléguer une personne pour observer lors d'une réunion de collective du ROEQ dans les cas suivants:
  - ° il est prévu que cette personne prendra la relève de l'actuel-le représentant-e de l'organisme membre et elle assiste à une réunion pour faciliter la transition. Cette façon de faire n'est ni obligatoire, ni systématique, mais peut répondre à un besoin particulier;
  - ° *exceptionnellement*, en l'absence de la personne dûment nommée comme représentant-e de l'organisme, sans toutefois pouvoir agir à titre de représentant-e officiel-le;
  - ° *exceptionnellement*, un organisme peut déléguer une personne s'il juge que cette observation lui sera utile, voire essentielle dans son travail au sein de l'organisme membre ou encore pour travailler sur un dossier du ROEQ;

- compte tenu de la teneur de dossiers particuliers, le-la représentant-e a besoin du support de quelqu'un de son organisme ou pour toute raison qui serait jugée recevable par la coordonnatrice du ROEQ.
- 2° Avant d'adresser sa demande à la coordonnatrice du ROEQ, l'organisme membre examine les diverses alternatives pouvant répondre aux attentes, besoins: échanges avec le-la représentant-e de son organisme, participation à l'assemblée générale annuelle, procès-verbaux, rapport annuel, bilan financier, informations écrites, etc.
- 3° L'observation est occasionnelle et ne devrait donc pas s'échelonner sur une longue période, ni être régulière.
- 4° La présence de personnes comme observatrices à la collective ne doit pas nuire au bon fonctionnement de la collective, conséquemment:
- la demande pour observer doit être acheminée à la coordonnatrice du ROEQ au plus tard 3 semaines avant la collective pour s'assurer que les présentes règles sont respectées;
  - les personnes doivent s'en tenir à leur rôle d'observatrices: elles ne peuvent prendre la parole, sauf pour les périodes de comment ça va et de sentiments retenus, d'évaluation et d'appréciations ou exceptionnellement en d'autres moments, sur demande d'une-d'un représentante-représentant de la collective et si les autres représentant-e-s sont d'accord;
  - aucun changement à l'ordre du jour pour accommoder les disponibilités de la personne qui observe;
  - outre les personnes d'organismes en processus de devenir membre du ROEQ, un maximum de 3 personnes peuvent observer en même temps en priorisant, dans l'ordre : intégration d'une-d'un remplaçante-représentant, collaborateur ou collaboratrice extérieur-e dans les dossiers en cours, autres personnes de l'interne.
- 5° Possibilité d'observer pendant les 3 jours de réunion, à l'exception de certains sujets qui sont exclus automatiquement, soit:
- Dossiers relatifs à une plainte
  - Tout sujet nécessitant la confidentialité des débats ou exigeant un huis-clos
  - Conflit interne ou avec une instance extérieure.
- 6° La personne qui vient observer recevra copie de la présente résolution qui remplace la résolution 00-2-3 D-15-129 Réunions de Collective du ROEQ : politique concernant la présence d'observatrices et d'observateurs de l'interne.

**Appuyé par Jacynthe Leclerc. Adopté à l'unanimité.**

## **7.9 AUTOREGULATION QUANT AUX FAÇONS DE FAIRE ADOPTEES PAR LE ROEQ**

15-05-1

D-2-19

### **AUTOREGULATION QUANT AUX FAÇONS DE FAIRE ADOPTEES PAR LE ROEQ**

Considérant :

-  l'intention bienveillante de coopération qui est à la base des relations entre les personnes impliquées à ESPACE et des échanges entre les organismes ESPACE ainsi qu'entre le ROEQ et les organismes ESPACE;
-  que l'uniformité de certaines pratiques donne de la crédibilité et de la force aux organismes ESPACE et au ROEQ;
-  la responsabilité et le devoir éthique de chaque personne impliquée dans les organismes ESPACE ou au ROEQ de rappeler les décisions prises par la collective du ROEQ et inscrites dans les différents documents de référence du ROEQ;
-  que le non-respect de décisions de la collective du ROEQ peut entraîner des conséquences sur les autres organismes ESPACE et sur le ROEQ;
-  la possibilité de revoir certaines décisions de la collective du ROEQ, si elles ne conviennent plus à des organismes ESPACE et que la collective du ROEQ souhaite rediscuter de ces décisions.

Janie Bergeron propose le processus d'autorégulation suivant quant aux façons de faire adoptées par le ROEQ:

1. Toute personne impliquée dans un organisme ESPACE ou au ROEQ qui a connaissance de pratiques qui lui semblent différentes de ce qui est prévu, est responsable de le souligner en s'adressant à l'organisme ESPACE concerné ou à une personne de cet organisme;
2. Par la suite, il est de la responsabilité de la personne ou de l'organisme questionné de répondre et d'effectuer un suivi concernant les actions entreprises par son organisme, s'il y a lieu;
3. En l'absence de suivi ou si des ajustements ne peuvent être appliqués pour respecter les ententes et les décisions adoptées par la collective du ROEQ, les personnes concernées (celle qui a questionné et celle qui a reçu le questionnement ou autre représentante de l'organisme) conviennent ensemble d'une façon dont la situation sera ramenée à la collective du ROEQ ou d'un autre suivi ;
4. Une fois que la situation lui est ramenée, la collective du ROEQ détermine quel suivi est nécessaire, selon la situation. Cette démarche peut s'effectuer à tout moment dans l'année.

Au besoin, la permanence du ROEQ peut offrir du soutien et de l'information aux personnes impliquées dans cette démarche. De plus, les outils de communication peuvent être utilisés pour maintenir la coopération tout au long du processus si nécessaire.

Note : Pour toute situation pouvant nuire aux enfants, à la réputation ou à la crédibilité du programme ESPACE, des membres du ROEQ ou du ROEQ lui-même, une plainte peut être déposée selon le processus en vigueur. (*Extrait du processus en cas de plainte du ROEQ*)

Appuyée par Lyne Laroche. Adoptée à l'unanimité.

## **7.10 COORDINATION DES DEMANDES DE FINANCEMENT**

08-04-1

F-4-17

### **DEMANDES DE FINANCEMENT : NOUVEAU FONCTIONNEMENT EN DATE D'AVRIL 2008**

Considérant le besoin de préciser certains éléments de la résolution 06-10-2 F-4-31 « Demandes de financement : nouveau fonctionnement en date d'octobre 2006 », il est décidé ce qui suit :

Les organismes Espace peuvent faire des demandes de financement, ou recevoir des offres de financement, en provenance de diverses instances locales, régionales, nationales ou autres (en dehors du Québec), telles que fondations, compagnies, communautés religieuses, etc.

L'analyse des demandes de financement se fait en considérant les éléments suivants :

- Les besoins financiers de tous les organismes Espace et du R.O.E.Q.;
- Notre souci de transparence et de solidarité;
- Les inégalités d'accès aux sources de financements d'une région à l'autre;
- Notre façon générale de fonctionner en lien avec la coopération et les outils de communication;
- Le souci de faire bénéficier à tous des sources de financement existantes et de faire connaître leurs critères d'admissibilité;
- Le souci de tenir compte des priorités d'actions du R.O.E.Q. et des demandes financières prévues par celui-ci;

Jacynthe Leclerc propose que le R.O.E.Q. et ses organismes membres traitent les demandes de financement de la façon suivante :

1. Lorsqu'un organisme désire faire une demande à l'extérieur de son territoire, ou à une autre source de financement qui couvre plus que son territoire, aviser systématiquement les organismes Espace, ainsi que les permanentes du R.O.E.Q. Leur laisser deux semaines de délai pour qu'ils puissent partager des informations pertinentes qui permettraient à l'organisme de poursuivre ou non sa demande de financement. De plus, préciser la date limite pour le retour des commentaires et la date limite pour le dépôt de la demande de financement.
2. Aviser les organismes Espace et les permanentes du R.O.E.Q. de la réponse, positive ou négative, reçue pour ces demandes.

**NOTE :** Lors de demandes de financement faites par un organisme, il est important de mentionner que l'organisme est membre du R.O.E.Q.

Cette résolution annule et remplace la résolution 06-10-2 F-4-31 « Demandes de financement : nouveau fonctionnement en date d'octobre 2006 ».

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

15-02-3

**F-10-82****COORDINATION DES DEMANDES DE FINANCEMENT**

Considérant le besoin de coordonner les différentes démarches de financement de tous les organismes ESPACE et du ROEQ;

Considérant que la coopération des organismes ESPACE entre eux et du ROEQ ainsi que les valeurs féministes et communautaires telles que l'égalité, l'équité, les relations basées sur le respect ainsi que la solidarité;

Considérant qu'ensemble, les organismes ESPACE forment une équipe mobilisée pour que toujours plus d'enfants au Québec puissent vivre une enfance en sécurité et sans violence;

Considérant que le financement du ROEQ bénéficie collectivement à tous les organismes ESPACE par les retombées qu'il engendre;

Considérant que l'analyse des demandes ou des offres de financement des organismes ESPACE et du ROEQ se fait en considérant les éléments suivants :

- Les besoins financiers de tous les organismes ESPACE et du ROEQ;
- Notre souci de transparence, de solidarité et de concertation entre les organismes et leur regroupement;
- Les inégalités d'accès aux sources de financement d'une région à l'autre;
- Notre façon générale de fonctionner dans un climat de confiance et en coopération;
- Le souci de faire bénéficier à tous des sources de financement existantes et de faire connaître leurs critères d'admissibilité;
- Le souci de tenir compte des priorités d'actions du ROEQ et des demandes financières prévues par celui-ci;

Il est proposé par Jacynthe Leclerc :

Que le ROEQ soit priorisé pour les sources de financement où il est éligible.

Qu'une liste annuelle de sollicitation à des bailleurs des fonds nationaux et provinciaux soit adoptée par la Collective de février et que celle-ci soit exclusive au ROEQ. Que le regroupement soit priorisé pour les sources de financement non répertoriées ou les nouvelles opportunités financières.

Qu'à la Collective de mai 2015, il soit discuté du 2<sup>e</sup> tour des demandes adressées aux budgets discrétionnaires des Ministres.

Que les nouvelles sources de financement soient évaluées par le comité exécutif et que l'information relative de cette demande soit envoyée à la Collective afin de l'informer de la demande en cours et de la réponse reçue.

Pour les autres demandes de financement, c'est le processus identifié à la résolution *08-04-1 F-4-17 « Demandes de financement : Nouveau fonctionnement en date d'avril 2008 »*

Appuyée par Alexandre Gaudreault.  
Adoptée au consensus.

**7.11 REGLEMENTS GENERAUX**

Vous référer aux Règlements généraux du ROEQ.